

Base de données ARIA - État au 11/04/2018

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de la transition écologique et solidaire, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :

BARPI - 5 Place Jules Ferry, 69006 Lyon / Mel : barpi@developpement-durable.gouv.fr

Résumés des accidents analysés pour la synthèse « Incendies dans les activités de compostage des déchets (mai 2018) »

Incendie de compost.

ARIA 7385 - 15-08-1995 - 03 - THIEL-SUR-ACOLIN

Naf YY.YY : Activité indéterminée

Un incendie se déclare dans 500 m³ de compost ; 200 m³ d'écorces d'arbres brûlent à la suite de leur fermentation dans une atmosphère ambiante très chaude.

Incendie dans une étuve de coopérative

ARIA 9587 - 16-07-1996 - 86 - ROIFFE

Naf 01.13 : Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules

Un incendie se déclare dans une usine de compostage. Pour éviter une contamination bactériologique, des étuves permettent de stériliser, à température élevée et après chaque utilisation, les caisses en bois employées lors de la fabrication du compost. L'une d'entre elles s'est enflammée probablement à la suite du dérèglement d'un thermostat, puis l'incendie s'est propagé aux 300 autres caisses. L'importance des dommages est due à la découverte tardive du feu (destruction de la toiture, de l'installation électrique et de l'étuve). La fabrication est arrêtée. Des employés sont mis en chômage technique. La gendarmerie et des experts effectuent une enquête.

Incendie dans un dépôt de compost

ARIA 12156 - 20-06-1997 - 44 - SAINT-HERBLAIN

Naf YY.YY : Activité indéterminée

Un feu se déclare la nuit dans un dépôt de compost. Les pompiers interviennent durant 12 h. La fermentation du compost est à l'origine de l'accident.

Incendie d'un tas de compost végétal.

ARIA 13302 - 24-07-1998 - 68 - MULHOUSE

Naf 38.22 : Traitement et élimination des déchets dangereux

Un incendie d'origine indéterminée se déclare sur un dépôt de compost stocké derrière un terri. Des fumées abondantes et malodorantes sont émises. Les pompiers évitent l'extension du sinistre à toute la colline de compost. Un bulldozer est fourni par une société privée pour éparpiller la masse permettant aux pompiers de s'attaquer au foyer. Une surveillance est mise en place pour vérifier qu'aucun brandon ne couve dans le compost. Un acte de malveillance ou la fermentation des déchets végétaux serait à l'origine de cet accident qui n'a causé aucun dommage.

Incendie de dépôt de compost

ARIA 13462 - 21-08-1998 - 68 - WITTENHEIM

Naf 38.22 : Traitement et élimination des déchets dangereux

Un incendie se déclare dans un stockage de compost. Un important panache de fumée se forme. Les analyses effectuées par les pompiers montrent qu'elle n'est pas dangereuse pour la santé. L'intervention mobilise 70 pompiers.

Feu de compost.

ARIA 22557 - 05-06-2002 - 13 - FUYEAU

Naf YY.YY : Activité indéterminée

Un incendie se déclare sur un compost de 3 000 m³.

Incendie dans un tas de compost.

ARIA 22780 - 29-06-2002 - 91 - WISSOUS

Naf 38.11 : Collecte des déchets non dangereux

En l'absence du personnel d'une plate-forme de compostage de déchets verts de 1,9 ha, un feu se déclare pour une raison non précisée sur un stock en plein air de compost en fin de maturation. Les secours seront mobilisés durant 7 h. Les produits calcinés sont évacués, un tas de compost voisin sera arrosé au moyen d'un asperseur branché sur le réseau d'eau potable. La plate-forme est étanche et dispose d'un bassin de récupération des eaux de ruissellement : aucun impact notable sur l'environnement ne sera observé. Les pompiers demanderont la mise en place d'une réserve d'eau de 120 m³, la ressource en eau s'étant avérée insuffisante lors de l'incendie

Feu sur un site de stockage de déchets verts.

ARIA 25345 - 06-03-2003 - 76 - VATTEVILLE-LA-RUE

Naf 38.11 : Collecte des déchets non dangereux

Un incendie se déclare sur un site de compostage de déchets verts. Le départ de feu se situe sur un stock de 5 000 m³ de déchets grossiers constitués de 'refus' entreposés pendant plusieurs mois pour constituer une réserve de matériaux qui sont ensuite mélangés aux déchets de tonte très fortement azotés afin d'atténuer les odeurs de fermentation. D'importantes émanations de fumées âcres indisposent le voisinage. L'exploitant, à l'aide de gros chargeurs, retourne les tas de déchets incriminés ; les pompiers refroidissent abondamment le foyer avec de l'eau. La fermentation de ces refus secs pendant les mois de dépôt serait à l'origine de l'incendie. Les riverains, se plaignant de gêne olfactive, déposent un dossier devant le tribunal administratif.

Feu d'usine de compostage.

ARIA 25762 - 18-10-2003 - 62 - INCOURT

Naf 38.22 : Traitement et élimination des déchets dangereux

Un incendie dans une usine de compostage détruit 400 m² de biofiltre et 500 m² de compost.

Incendie de compost.

ARIA 26883 - 05-04-2004 - 66 - CANET-EN-ROUSSILLON

Naf 38.11 : Collecte des déchets non dangereux

Un feu se déclare sur 15 000 m³ de compost dans une déchetterie.

Feu de tourbe

ARIA 28526 - 06-11-2004 - 86 - COUSSAY-LES-BOIS

Naf 38.11 : Collecte des déchets non dangereux

Un feu de tourbe en décomposition se déclare sur un site de compostage. Les pompiers étalent le compost impliqué à l'aide d'un tractopelle pour éteindre l'incendie et éviter sa propagation à un silo proche.

Feu de silo de compost

ARIA 31140 - 10-12-2005 - 24 - SAINT-PAUL-LA-ROCHE

Naf 38.22 : Traitement et élimination des déchets dangereux

Dans un centre de traitement de déchets, un feu se déclare dans 2 silos de compost en fermentation implantés dans un bâtiment de 3 200 m² à structure métallique abritant une trentaine de silos de 100 m³ chacun. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 2 lances à débit variable après 5 h d'intervention puis vidangent les silos concernés. Les eaux d'extinctions sont collectées dans un bassin de confinement.

Incendie dans un stock de déchets

ARIA 31738 - 05-05-2006 - 73 - CHAMOUX-SUR-GELON

Naf 38.11 : Collecte des déchets non dangereux

Dans la nuit du 17 au 18/03, un feu se déclare dans le stockage extérieur (400 m²) d'un centre de tri de déchets industriels banals (DIB). Après enquête, un trou est découvert dans le grillage de clôture des installations et le bouchon du réservoir d'un véhicule est retrouvé ôté. L'exploitant dépose plainte auprès de la gendarmerie. Le 05/05 vers 17 h, un nouvel incendie d'origine inconnue se déclare dans 500 m³ de détritiques et de compost stockés à l'air libre au niveau de la même zone de stockage. Armés de 2 lances, les pompiers protègent un bâtiment de 1 000 m². Une société spécialisée déblaie les déchets à l'aide de tractopelles et de chargeuses. Ces déchets initialement destinés à être broyés pour être utilisés en co-incinération dans une cimenterie du département sont évacués dans une décharge de classe II. Lors des 2 incendies, les eaux d'extinctions sont récupérées au niveau de la plate-forme formant rétention et dans un bassin spécifique. L'exploitant prend différentes mesures : renforcement des grillages et des fermetures, gardiennage avec un chien, alarme renforcée, étude d'une télésurveillance, amélioration de l'accès du site aux secours, visite d'un expert en sécurité, formation d'une équipe incendie. L'inspection des installations classées propose au Préfet de mettre en demeure l'exploitant de déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter, de mettre en place une surveillance du site jour et nuit, de présenter un rapport d'expert avec des propositions concrètes visant à améliorer la sécurité du site, notamment en matière d'incendie.

Incendie de compost.

ARIA 31740 - 08-05-2006 - 59 - LOURCHES

Naf 38.32 : Récupération de déchets triés

Sur un site de traitement et valorisation de déchets industriels banals (DIB), un feu se déclare dans un tas de compost de 2 000 m³. Deux lances canon sont mises en place.

Incendie dans une palte-forme de bruyage de déchets verts.

ARIA 32150 - 27-05-2006 - 974 - SAINT-LEU

Naf 38.22 : Traitement et élimination des déchets dangereux

Un feu d'origine indéterminée se déclare en début d'après-midi dans une plate-forme de broyage de déchets végétaux. La combustion des 4 000 m³ de déchets verts génère un important dégagement de fumées pendant 2 jours et 1 000 m² de terrain sont détruits. L'exploitant décide de séparer les déchets verts en plusieurs zones afin de limiter une éventuelle propagation lors d'un départ de feu. De plus, les déchets sont quotidiennement arrosés afin d'abaisser la température au coeur du tas en raison d'un fort ensoleillement de la zone.

Incendie dans un stockage de compost

ARIA 32498 - 25-11-2006 - 94 - FONTENAY-SOUS-BOIS

Naf 38.11 : Collecte des déchets non dangereux

Le 24/11, une auto-combustion par fermentation se déclare dans un stockage extérieur de compost d'une entreprise de compostage. Le jour même, il est demandé à la société d'étaler les déchets mais elle ne le fait pas. De ce fait, le feu se propage pendant la nuit à un tas voisin. Un fort dégagement de fumées est relevé. Les 17 000 m³ de compost impliqués sont étalés dans un champ limitrophe de 2 ha à l'aide d'engins de travaux publics. Les pompiers s'affairent alors à noyer les déchets. La réserve incendie de la société étant vide, un porteur d'eau est demandé sur place pour l'arrosage. Une association de défense de l'environnement et la télévision sont sur les lieux.

Incendie dans de compostage de déchets

ARIA 33577 - 07-09-2007 - 24 - SAINT-PAUL-LA-ROCHE

Naf 38.22 : Traitement et élimination des déchets dangereux

Dans une usine de compostage de déchets, un feu se déclare vers 7h30 dans un stockage de 300 m³ de boues sèches et d'écorces. Les pompiers maîtrisent le sinistre et évacuent les matières pour une parfaite extinction du feu. Aucune victime n'est à déplorer.

Incendie sur une plateforme de compostage

ARIA 34221 - 15-09-2007 - 34 - MONTELS

Naf 38.22 : Traitement et élimination des déchets dangereux

Vers 12 h, sur une plateforme de compostage de déchets verts, un départ de feu est constaté sur un andain de compost en maturation. Les pompiers maîtrisent rapidement le sinistre. Dans l'après-midi, l'incendie reprend après plusieurs départs de feu répartis sur 30 m. L'exploitant localise les zones touchées par l'incendie et les isole du reste du compost avec des engins appropriés (chargeur, pelle mécanique). Les tas les plus touchés sont étalés et arrosés grâce à une citerne d'eau. L'incendie est maîtrisé le lendemain vers 20 h ; 4000 m³ de compost sont détruits sur un stock total de 20 000 m³. L'origine criminelle des départs de feu est privilégiée.

Incendie sur une plate forme de compostage

ARIA 44943 - 03-11-2007 - 34 - MONTELS

Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Plusieurs départ de feu se déclarent un samedi matin sur des tas de compost en maturation. Les employés arrosent les andains en combustion à partir de la réserve incendie de 150 m³ du site, des engins mobiles des pompiers et d'une tonne à lisier remplie d'eau (employée en rotation). Le feu s'est propagé au coeur des andains lors des opérations de reprise de ces derniers avec un chargeur (apport soudain d'oxygène) ; l'étalement des tas en feu a ensuite facilité leur extinction. Les composts des lots touchés ont été criblés puis évacués hors du site. Compte-tenu des conditions météo et de la température enregistrée la veille dans les andains (entre 12 et 18 °C), l'autocombustion est peu vraisemblable. Les multiples départs de feu simultanés laissent suspecter un acte de malveillance.

Incendie dans une centre de compost

ARIA 33903 - 15-11-2007 - 66 - SAINT-ANDRE

Naf 38.22 : Traitement et élimination des déchets dangereux

Vers 17 h, un incendie détruit 1 000 tonnes de compost dans un centre de traitement de déchets verts. Les pompiers arrosent le tas de compost jusqu'à son refroidissement total.

Incendie dans un centre de valorisation de déchets verts.

ARIA 34640 - 10-04-2008 - 84 - BOLLENE

Naf 38.11 : Collecte des déchets non dangereux

A 23 h, un feu d'origine malveillante se déclare sur un stockage de troncs et souches dans un centre de valorisation de déchets verts. Un employé d'une société voisine signale la présence de plusieurs départs de feu avec arrosage d'essence. Les pompiers interviennent pendant 2h40. Une ligne électrique haute tension est coupée.

Le climat pluvieux et l'absence de vent ont permis d'éviter la propagation de l'incendie. L'exploitant dépose plainte.


Incendie de compost.

ARIA 34713 - 16-06-2008 - 66 - SAINT-ANDRE

Naf 38.32 : Récupération de déchets triés

Un feu se déclare à 13 h sur un stock de compost de 120 m³ dans un centre de traitement de déchets verts. Les pompiers éteignent l'incendie avec 2 lances à débit variable.

Feu de compost.

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 34939 - 21-07-2008 - 38 - PANOSSAS**


 ■ ■ □ □ □ □ □ □ Naf 20.15 : Fabrication de produits azotés et d'engrais

 □ □ □ □ □ □

€ □ □ □ □ □ □ Vers 23h40, dans un centre de traitement de déchets verts, un feu se déclare sur un tas de compost de 800 m² sur 3 m de haut (2 400 m³) situé sous une ligne électrique de 20 000 volts. Durant l'intervention, une centaine d'habitants sont privés d'électricité pendant 3 h. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 2 lances.

Feu de déchets verts dans un centre de compost.

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 35211 - 23-09-2008 - 35 - ORGERES**

 ■ □ □ □ □ □ □ □ Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

 ■ □ □ □ □ □ □ □

€ □ □ □ □ □ □ Vers 4h30, un feu se déclare sur un tas de végétaux de 15 000 m³, dans une entreprise de compostage et recyclage des déchets verts. Les pompiers empêchent la propagation de l'incendie au bâtiment voisin avec 3 lances et demandent aux services de l'équipement de fermer la RN 137 en raison de la fumée qui diminue la visibilité. Les secours utilisent les tractopelles de l'entreprise pour étaler le tas en feu dans le champ voisin. Durant toute la nuit, les pompiers déblaient et noient les tas de végétaux en feu. Vers 13h20 le lendemain, le feu reprend sur un tas de déchets secs, puis dans la soirée sur le foyer principal. Tôt le matin du 25/09, le déblaiement est arrêté en raison de la brume qui diminue la visibilité ; 1 ouvrier, légèrement intoxiqué par la fumée est transporté à l'hôpital. Les pompiers sont toujours en intervention le 26/09.

Durant les opérations, les eaux d'extinction collectées dans le bassin de décantation de l'entreprise ont débordé vers le bassin de rétention communal situé à 200 m. La vanne du bassin de rétention étant restée ouverte, les eaux se déversent dans le PATIS D'ADAM, le DESERT, la VILAINE et l'étang du DOHNU où de nombreux poissons sont retrouvés morts. La vanne du bassin de rétention est fermée. L'exploitant réalise des travaux d'endiguement de rétention des eaux et d'isolement de l'étang avec de la terre et de la paille et récupère les poissons morts. Une rétention des eaux du PATIS D'ADAM est aussi effectuée pour diminuer l'arrivée d'eau souillée dans le DESERT.

Combustion de compost de déchets verts

ARIA 35796 - 11-11-2008 - 33 - CESTAS

Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Des chasseurs découvrent un feu couvant sur un site de compostage de déchets verts et de boues de STEP urbaines et industrielles. La combustion lente a pris dans un stock de refus de criblage de 10 000 m³ (30 x 35m au sol sur 7 m de haut, représentant 5 mois de stockage de parties ligneuses

grossières de plus de 20 mm). L'exploitant et les services de secours interviennent ; 500 m² sont retirés vers une zone de stockage libre et arrosés.

Le feu maîtrisé dans un premier temps, reprend toutefois 9 jours plus tard et se propage au broyats de déchets verts au contact direct du tas. L'ensemble est alors étalé avec une pelle à chenilles et 2 chargeurs sur pneus sur une parcelle non aménagée ; les parties intactes sont isolées des parties en feu (flammes ponctuelles dues à un apport d'air lors de la manipulation des tas) arrosées par les pompiers. Le feu sera éteint le 28/11. Les eaux d'extinction d'incendie collectées dans un bassin de 400m³ rejoindront le plan d'épandage des eaux de process après vérification de leur conformité. Le mélange étalé sera ré-intégré progressivement dans le compost. L'humidité du mois de novembre aurait favorisé une réaction oxydante entre les refus de criblage, constitués de 80 % de matière sèche à plus de 70 °C et les broyats de déchets humides, entraînant par élévation de température une réaction d'auto-combustion, voire d'auto-inflammation du bois par endroits.

L'inspection constate un risque de pollution du sol et des eaux superficielles dû à l'arrosage du tas en feu, ainsi que des déchets verts accueillis durant la période d'intervention sur une zone non imperméabilisée. Un arrêté préfectoral d'urgence demande un rapport d'accident, l'enlèvement dans les meilleurs délais des matériaux étalés, ainsi que la réalisation sous 3 mois d'une étude d'impact sur le sol et les eaux souterraines et superficielles du stockage des matériaux étalés sur l'aire non étanche.

Le stock de refus de criblage sera isolé du stock de broyats de déchets verts pour éviter d'éventuels effets dominos. Les refus de criblage seront îlotés pour limiter à 2 mois leur durée de stockage statique. En cas de dépassement du délai, l'îlot concerné sera retourné et arrosé. Les moyens de lutte contre l'incendie sont renforcés : mise en place d'une station de relevage pouvant être alimentée depuis le bassin de récupération des eaux de la plate-forme ou le bassin pompier, réseau de canons...

Feu de stockage de composte de bois.

ARIA 35717 - 10-01-2009 - 19 - PALISSE

Naf YY.YY : Activité indéterminée

Un feu se déclare vers 15 h au niveau d'un stockage de 200 m² de compost de bois et de fûts. Les pompiers installent un barrage sur un fossé d'écoulement pour retenir les eaux d'extinction. Ils éteignent l'incendie avec 3 lances en 2 h et ventilent les locaux.

Feu dans un centre de traitement de déchets.

ARIA 36485 - 08-07-2009 - 59 - DUNKERQUE

Naf 38.11 : Collecte des déchets non dangereux

Un feu se déclare vers 13 h dans un bâtiment de 2 000 m² d'un centre de valorisation de déchets organiques. Les pompiers éteignent l'incendie vers 15 h avec 2 lances à débit variable. Quelques centaines de kilos de compost ont été carbonisés, mais aucun dommage matériel n'est à déplorer.

Feu dans une décharge de déchets non dangereux.

ARIA 36556 - 14-07-2009 - 40 - CAUPENNE

Naf 38.11 : Collecte des déchets non dangereux

Un feu se déclare vers 20h15 sur un stock de 52 000 m³ de déchets ménagers compostés, dans une décharge de déchets non dangereux. Les pompiers interviennent avec 2 lances à eau et 3 lances canons à mousse. Les eaux d'extinction sont récupérées et les secours mesurent aucune toxicité particulière dans les fumées. Le lendemain, ils utilisent des camions de terre et des bulldozers pour étouffer le feu. Un élu se rend sur place. Le 16/07, une entreprise spécialisée recouvre le stock de déchets avec de la terre et les secours quittent les lieux.

Incendie sur une zone de compostage d'une distillerie

ARIA 36779 - 10-08-2009 - 84 - MAUBEC

Naf 20.14 : Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base

Un feu à 15 h sur la zone de compostage d'une distillerie se propage aux talus de protection végétalisés. Les employés et les pompiers interviennent en créant une zone coupe-feu et en noyant le tas de compost. La source de l'incendie est inconnue. La mairie et l'inspection des installations classées sont informées.

Feu dans une usine de compostage

ARIA 36919 - 09-09-2009 - 73 - FRANCIN

Naf 38.11 : Collecte des déchets non dangereux

Un feu se déclare sur un stockage de 30 000 m³ de végétaux dans une usine de compostage de 10 000 m² ; les employés donnent l'alerte à 14 h au retour de la pause déjeuner. Les secours protègent un stock d'herbe encore verte, la zone d'activité de l'usine et une antenne relais. L'incendie s'éteint le 11/09 vers 7h30. Selon l'exploitant, un acte de malveillance pourrait être à l'origine du sinistre (trou dans la clôture).

Feu dans un centre de stockage de déchets végétaux

ARIA 37433 - 02-11-2009 - 35 - ARGENTRE-DU-PLESSIS

Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Un feu se déclare vers 6h30 sur une plate-forme de stockage des végétaux dans un centre de déchets ; 400 m³ de végétaux sont en feu sur un tas de 3 000 m³ et un 2ème tas de 100 m³ brûle sur une parcelle de 400 m³. Les secours éteignent le 2ème foyer vers 9h30 et arrose le 1er jusqu'au lendemain matin 8 h. Les gendarmes effectuent une enquête pour déterminer l'origine du sinistre ; les 2 départs de feux simultanés ont eu lieu alors qu'il était tombé 20 mm d'eau sur la commune.

Incendie du stock de refus de criblage de compost

ARIA 37646 - 01-01-2010 - 11 - NARBONNE

Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Un feu se déclare vers 17 h dans une usine de compostage traitant des boues de station d'épuration et des débris végétaux, fermée pour cause de jour férié. Un tas de 4 000 m³ de refus de criblage de compost est en feu sur 900 m². Des rafales de vent à 80 km/h attisent les flammes et poussent les abondantes fumées émises vers les quartiers d'habitation de Narbonne. Personne ne semble toutefois avoir été incommodée.

L'ingénieur du site déconnecte les installations électriques proches et ferme la vanne d'isolement du fossé ouest vers 18 h (isolement partiel des réseaux de collecte des eaux pluviales). Les pompiers protègent des biofiltres proches et stoppent la propagation du feu avec des lances à eau à partir d'une borne incendie du site. Le personnel du site participe à l'étouffement du feu par apport de compost et de terre avec des engins de chantier.

Les secours quittent le site vers 22 h et le personnel de l'usine surveille les lieux.

Des fumerolles avaient été détectées la veille dans l'après-midi sur le tas. Celui-ci avait été arrosé et sa surveillance planifiée le 2/01 pour s'assurer de l'absence d'anomalie. L'exploitant n'explique pas l'origine du feu sur ce tas non fermentescible de refus de criblage constitués d'éléments criblés 20-50 mm sans plastique ni métaux. L'étude de dangers prenait en compte le phénomène d'incendie sur la plate-forme.

Incendie sur une plateforme de compostage

ARIA 50885 - 22-01-2010 - 28 - LE BOULLAY-THIERRY

Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Un feu se déclare sur une plateforme de compostage. L'incendie détruit 1 000 t de déchets verts. Cette plateforme ouverte depuis moins d'1 an fabrique du compost destiné à la fabrication de terreau.

Feu de végétaux dans un centre de déchets verts

ARIA 38235 - 20-05-2010 - 72 - TRANGE

Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Dans un centre de déchets, un feu se déclare vers 23 h sur un tas de 35 000 m³ de compost et dégage une épaisse fumée blanche. Les pompiers circonscrivent l'incendie avec une lance. Les secours confinent les 600 élèves du lycée agricole voisin jusqu'à 14 h, puis les renvoient chez eux et ferment l'internat (240 élèves) pour la nuit. Les employés versent progressivement les déchets dans un bassin proche à l'aide de 6 engins pour extinction. La circulation n'est pas perturbée sur l'autoroute A11 située à 200 m. Les eaux d'extinction sont récupérées dans un bassin de rétention. Le feu est considéré éteint le 22/05 vers 18 h et les pompiers quittent les lieux. Les animaux du lycée seront examinés par un vétérinaire. Les municipalités informent les populations concernées des mesures de protection à prendre. L'exploitant contrôle les températures des déchets avec une sonde et des rondes de surveillance et constate 2 points chauds le 25/05 vers 9 h. Les pompiers interviennent de nouveau et une surveillance active est maintenue par l'établissement.

Feu sur un tas de déchets verts

ARIA 38556 - 24-05-2010 - 80 - EPPEVILLE

Naf 38.22 : Traitement et élimination des déchets dangereux

Dans la nuit, un incendie se déclare dans un tas de déchets verts broyés d'une entreprise de traitement de déchets. L'alerte est donnée vers 1h par un passant. D'importants moyens sont mis en oeuvre pour combattre le feu de 500 t de déchets verts. Les secours circonscrivent l'incendie et mettent en place des tranchées dans le massif de déchets pour éviter sa propagation. Le feu est maîtrisé vers 7 h et une surveillance est mise en place. Des feux couvant, limités par les tranchées, se prolongeront durant plusieurs jours.

Aucun dispositif de confinement des eaux d'extinction incendie n'est présent sur le site et les zones de stockage de déchets ne sont pas imperméabilisées ; les eaux d'extinction potentiellement souillées ne sont pas collectées et s'infiltrent au droit du tas de déchets.

L'exploitant est mis en demeure de rédiger un rapport d'incident et de se mettre en conformité avec son arrêté préfectoral d'autorisation concernant les dispositifs de rétention des eaux incendie et les rejets dans le milieu naturel.

Un acte de malveillance est suspecté, qui aurait pu être favorisé par des clôtures en mauvais état.

Feu de déchets verts

ARIA 38518 - 26-06-2010 - 35 - ARGENTRE-DU-PLESSIS

Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Vers 21 h, un tas de 6 000 m³ de déchets verts brûle dans une entreprise de recyclage et de valorisation de végétaux et de bois. Le sinistre se propage à un second tas de 6 000 m³. Un élu, la gendarmerie et les services de l'équipement se rendent sur place. Les fumées risquent de perturber la circulation sur la 4 voies entre Rennes et Laval (RN 157). La circulation sur l'axe Argentré-Mondevert est coupée pour permettre le pompage de l'eau dans une mare située à plus de 500 m du sinistre. Les pompiers déploient 3 lances, retournent et arrosent les déchets toute la nuit. L'intervention se termine le lendemain matin vers 10h30. L'entreprise effectuera une surveillance avec des mesures de température.

L'origine du feu est inconnue ; il aurait pris en plusieurs endroits. D'après un pompier, cela pourrait être dû à la chaleur dégagée lors de la fermentation. Le site avait été victime d'un événement identique en novembre 2009 (ARIA 37433).

Feu de stockage de végétaux

ARIA 38627 - 15-07-2010 - 79 - SAINTE-EANNE

Naf 38.11 : Collecte des déchets non dangereux

Dans un centre de traitement de déchets verts, 4 000 m³ de végétaux sont en feu sur les 50 000 m³ de stockage de déchets verts du site. Les pompiers isolent la partie en feu du reste du stockage et éteignent l'incendie avec 2 lances. Les végétaux sont déblayés par un engin.

Feu d'andain dans un centre de traitement des déchets

ARIA 38896 - 25-07-2010 - 13 - LANCON-PROVENCE

Naf 38.22 : Traitement et élimination des déchets dangereux

Un feu se déclare vers 17h30 sur un andain dans une entreprise de traitement des déchets. Les pompiers procèdent au noyage de l'andain qui est évacué par l'exploitant à l'aide d'un chargeur. Les zones incandescentes sont recouvertes de terre.

Feu d'un andain de compost

ARIA 41366 - 04-08-2010 - 13 - LANCON-PROVENCE

Naf 38.22 : Traitement et élimination des déchets dangereux

L'échauffement, attisé par le vent violent en période estivale, d'un andain (tas longiligne) de compost dans la zone de maturation d'une plateforme de valorisation de déchets végétaux provoque un départ de feu vers 4 h. Les pompiers et le personnel d'astreinte déblaie le tas de végétaux de l'andain et l'étalent en le mélangeant avec de la terre pour le stabiliser. Les zones adjacentes à l'andain sinistré sont également recouvertes de terre. L'exploitant met en place une ronde de surveillance 2 fois par jour afin de prévenir une possible reprise de feu au coeur de l'andain. Un incendie semblable s'était déclaré en juillet 2010 (ARIA 38896). A titre de retour d'expérience, l'exploitant multiplie les mesures de températures au coeur des andains par temps chaud et sec pour anticiper les auto-échauffements.

Incendie dans une usine de compostage de déchets ménagers

ARIA 39042 - 03-10-2010 - 71 - ALLEROT

Naf 20.15 : Fabrication de produits azotés et d'engrais

Un feu se déclare un dimanche vers 14h30 sur un stock à l'air libre de 3 000 m³ de compost sec (70 % d'humidité) dans une usine de compostage de déchets ménagers. En raison d'un vent violent (rafales entre 20 et 50 km/h), l'incendie menace les autres tas de compost stockés sur 40 000 m² hors des bâtiments et finit par se propager à un bois attenant. Le chauffeur d'un véhicule circulant sur une route voisine alerte les pompiers. Une quinzaine d'hommes intervient avec 5 lances, dont 2 lances canons, en pompant l'eau du réservoir de stockage des eaux de séchage du site. Le chef d'établissement, le maire et la gendarmerie se rendent également sur place. L'incendie est circonscrit vers 18 h et le déblaiement du tas de compost par tracto-pelle débute vers 19 h, 4 pompiers restent sur place jusqu'au lendemain matin pour éviter tout risque de propagation à d'autres tas. Aucune victime, dégât matériel ou dommage à l'environnement n'est recensé, mais la persistance d'émissions de fumée durant 3 à 4 jours est envisagée par les pompiers si les vents violents continuent. Deux hypothèses sont retenues : auto-inflammation du tas de compost sec ou incendie criminel, le grillage de la clôture ayant été cisailé derrière le tas de compost qui a pris feu. La gendarmerie effectue une enquête.

Feu de compost dans une déchetterie

ARIA 39502 - 25-12-2010 - 974 - LE PORT

Naf 38.32 : Récupération de déchets triés

Un feu se déclare vers 13 h sur un tas de compost de déchets vert de 100 m³ dans une déchetterie. Un vent fort souffle et une importante fumée se dégage. Une quinzaine de pompiers protège les 300

m³ de déchets proches avec 2 lances et maîtrise l'incendie avec 4 lances supplémentaires ; ils montent sur des buttes de compost de 4 à 5 m de hauteur. Un élu se rend sur place. Les secours utilisent 2 tractopelles pour étaler et séparer les tas de déchets ; ils éteignent l'incendie vers 19h30 et l'exploitant surveille les lieux durant la nuit. Un adjoint au maire se rend sur les lieux.

Incendie de compost dans centre de valorisation de déchets ménagers



ARIA 40102 - 12-04-2011 - 13 - ISTRES

Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Un incendie se déclare vers 13h dans un tas de 500 m³ de déchets verts (compost) sur un centre de recyclage et de tri de déchets ménagers. Un vent violent attise les flammes qui menacent le bâtiment de tri d'une capacité de 20 000 m³ et les environs du site (école, zone NATURA 2000 ..). Une dense fumée noire est perceptible à plusieurs dizaines de kilomètres. Un dispositif composé de 92 pompiers et 17 camions-pompes, renforcé par des équipes de la base militaire aérienne proche, protège le bâtiment de tri et éteint les flammes vers 18 h.

Sur instruction des services de secours, les riverains, dont une école, sont simplement confinés car les fumées sont jugées plus désagréables que toxiques (feu de végétaux). L'armée décide cependant d'évacuer un de ses établissements proches. Le lendemain, l'exploitant procède au déblai des tas de déchets qui ont brûlé. Les secours restent en surveillance durant la nuit et procèdent à des reconnaissances toutes les 4 h pendant les 5 jours suivants, les déchets pouvant brûler encore plusieurs semaines comme l'a montré un précédent incendie plusieurs années avant. Un employé et 1 pompier sont légèrement blessés lors de l'intervention. Plus de 100 000 m³ de déchets ont brûlé et 2 ha de broussailles et de pinèdes ont été détruits.

Le choc d'une tractopelle sur une fusée de détresse maritime abandonnée par erreur dans le tas de déchets verts est à l'origine de l'incendie.

Feu de déchets verts dans un centre de compostage

ARIA 40349 - 28-05-2011 - 72 - TRANGE

Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Un feu se déclare vers 18h20 sur un andain composé de 12 000 m³ de déchets verts dans un centre de compostage de végétaux. Un passant alerte les services de secours. L'incendie se propage de tas en tas et atteint un stock de 2 000 m³ de palettes. Il dégage une importante colonne de fumée dont l'odeur est perceptible à plusieurs dizaines de kilomètres. Les services routiers sont avertis de la possible retombée des fumées sur l'A11 voisine. Les pompiers interviennent avec 28 hommes et 7 lances à eau sur un foyer de 8 000 m²; celui-ci est maîtrisé à 20h20 mais 2 lances restent à poste sur site. L'exploitant assure une surveillance des lieux en raison du risque de reprise pendant la nuit et les pompiers effectuent une dernière reconnaissance le lendemain à 8h30 avant de démonter leur dispositif hydraulique. C'est le deuxième incendie de ce type en un an (ARIA 38235) et l'exploitant envisage une cause criminelle car les deux incendies se sont déclarés pendant le week-end, période sans activité sur le site.

Incendie dans un centre de compostage de déchets verts

ARIA 41208 - 19-07-2011 - 34 - PIGNAN

Naf 08.91 : Extraction des minéraux chimiques et d'engrais minéraux

Vers 16h30, un broyeur (ou un camion) provoque un départ de feu accidentel sur un tas de 10 000 m³ de compost de déchets verts étalés sur 2 000 m² dans une plateforme de valorisation de déchets végétaux ; le feu est violent et se propage à un deuxième tas de bois de récupération de 5 000m³. Une centaine de pompiers, appuyée par 30 engins, déploie plusieurs lances à eau pour lutter contre les flammes et empêcher la propagation à un bâtiment de 12 000m², les tracto-pelles de l'exploitant font la part du feu. Les champs et friches avoisinantes sont raclés au tracto-pelle pour éviter toute propagation. Après noyage, le foyer localisé dans le tas de compost est étouffé par de la terre apportée par les camions de l'exploitant. Une surveillance est mise en place pendant la nuit toute les heures et

l'étouffement des derniers tas de compost avec de la terre se poursuivra le lendemain. Les pompiers quittent les lieux à 3 h. Aucune mesure de chômage technique n'est prévue.

Feu de compost dans une déchèterie communale



ARIA 41304 - 25-07-2011 - 61 - CALIGNY



Naf 38.11 : Collecte des déchets non dangereux



Un feu se déclare vers 21h30 sur une plate forme de stockage contenant 5 000 m³ (1 200 t) de déchets verts dans une déchetterie communale. Les services de secours interviennent en limitant l'arrosage des déchets en feu car le site ne possède pas de bassin de rétention et les eaux d'extinction rejoignent directement la VERE, rivière voisine du site. Le personnel de la déchetterie aide les pompiers en évacuant une partie du tas à l'aide d'un grappin et d'un engin de levage dans le pré voisin. L'opération se déroule sous le contrôle des sapeurs-pompiers qui arrosent en permanence le tas en feu en pompant l'eau dans la rivière (500 l par minute). Le foyer est maîtrisé en 4 h et les pompiers quittent le site à 2 h le lendemain. Un feu couvant est détecté à 8 h dans le tas de déchets par l'exploitant, mobilisant ainsi une équipe de surveillance de pompiers jusqu'à 18 h. La déchetterie est cependant ouverte au public moyennant un balisage de la zone de stockage accidentée.

Une accumulation anormale de déchets végétaux sur le site est à l'origine d'un phénomène de fermentation ayant provoqué l'incendie. Le prestataire en charge de l'évacuation hebdomadaire des déchets verts ne remplissait pas son contrat depuis plusieurs semaines. L'exploitant fait évacuer 580 t en urgence par ce prestataire et le reste par d'autres sociétés.

Incendie sur une plate-forme de compostage de déchets verts

ARIA 40627 - 13-08-2011 - 63 - CHARBONNIER-LES-MINES

Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Un feu précédé de fumerolles blanches se déclare vers 6 h durant un week-end estival au niveau d'un andain de la plateforme de broyage de déchets verts d'un centre de compostage. Aidés par les employés du site, les services de secours interviennent vers 8h15 en étalant le tas de déchets en feu et en l'arrosant avec de l'eau. Le feu est maîtrisé dans la matinée au moyen de lances à eau sans avoir à utiliser de mousse. Une surveillance est mise en place pour éteindre les reprises de feu qui se produisent sur l'andain le lendemain et le surlendemain ; 20 t de déchets broyés ont été brûlés. Il n'y a pas de conséquence sur l'environnement, les eaux d'extinction étant stockées dans le bassin de rétention du site. L'échauffement naturel du compost attisé par un fort vent serait à l'origine du sinistre.

Feu de déchets verts sur une plateforme de compostage

ARIA 41008 - 27-09-2011 - 63 - CHARBONNIER-LES-MINES

Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Un feu d'origine inconnue se déclare à 21h30 sur un tas de 150 m³ de déchets verts broyés (refus de criblage : fractions de bois non décomposées et éléments végétaux grossiers) sur une plateforme de traitement de déchets verts. La fumée se dirigeant vers l'autoroute A 75 tout proche, le service des routes met en place une signalisation mais la circulation n'est pas coupée. Un employé isole les déchets en feu avec un bulldozer pour limiter la propagation pendant que les pompiers, venus avec 2 camions citerne, éteignent le foyer avec 2 lances à eau. Aucune pollution des sols n'est constatée car le site est sur rétention et les eaux d'extinction ont été stockées dans son bassin de rétention. Le dispositif est levé à 3 h, 40 t de déchets ont brûlés. Le grillage du site ayant été découpé, l'exploitant privilégie la cause criminelle et porte plainte auprès de la gendarmerie. Le maire s'est rendu sur place. En août 2011, le site avait déjà connu un incendie (ARIA 40627).

Incendie dans une entreprise de valorisation des déchets verts

ARIA 41023 - 28-09-2011 - 31 - PORTET-SUR-GARONNE

Naf 38.32 : Récupération de déchets triés

Un feu se déclare à 13 h dans le bâtiment de stockage de bois broyé (copeaux) de 3 000 m² d'une société de valorisation de déchets verts. L'entreprise est proche d'une société de gaz industriels. Les 2 employés présents évacuent le site, le panache de fumée est visible à plusieurs kilomètres. Près de 70 pompiers attaquent les flammes qui couvrent 80 % de l'édifice pour éviter la propagation aux entreprises mitoyennes. Le toit du bâtiment métallique s'effondre. Les pompiers maîtrisent le sinistre vers 18 h, plusieurs dizaines de m³ ont brûlés. La gendarmerie se rend sur place.

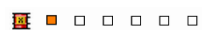
Feu prolongé sur une plate-forme de compostage

ARIA 42054 - 23-10-2011 - 47 - MONFLANQUIN

Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Un feu de végétaux se déclare vers 15 h sur une plateforme de compostage de 12 000 m². Les services de secours interviennent mais la maîtrise du foyer est difficile (combustion lente). Le lendemain, le vent du sud attise le foyer et les flammes se propagent à un tas de compost de déchets verts broyés (andain) de 10 000 m³ (L = 300 m, h = 5 m) et à 2 hectares d'herbe sèches. Le feu d'herbes sèches est maîtrisé vers 18h avec 1 lance mais l'andain en combustion doit être isolé des autres tas au moyen de 4 engins afin de faciliter l'extinction au moyen de 3 lances. Le dispositif est alimenté par un pompage dans la rivière voisine pour recharger la réserve incendie du site et par un recyclage des eaux d'extinction. L'ampleur de l'incendie mobilise tous les centres de secours du département qui interviennent en se relayant 24h/24 pendant 8 jours. Un élu et l'inspection des IC se sont rendus sur place. Les secours quittent finalement les lieux le 9^e jour après une dernière journée de surveillance. Les eaux d'extinction sont éliminées par un centre agréé. Afin de limiter les risques d'incendie et de propagation, l'exploitant installe 3 lances afin de pouvoir humidifier le cœur des andains et sépare d'au moins 3 m les andains entre eux.

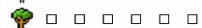
Incendie de compost dans une station d'épuration



ARIA 41238 - 13-11-2011 - 73 - AIME-LA-PLAGNE



Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux



€ Dans une station d'épuration des eaux usées, un violent incendie se déclare dans un tas de compost de 3 m de haut situé dans le bâtiment de maturation des boues de 2 000 m². Le bâtiment abrite également des cuves d'acide sulfurique, d'acide fluorhydrique, de soude et d'hypochlorite de sodium utilisées pour le traitement de l'eau. Des fumées et des odeurs sont perçues dans les villes voisines. Un riverain donne l'alerte vers 20h30. Une soixantaine de pompiers, venus avec 3 engins, dispersent les fumées au moyen de ventilateurs. Ils arrosent les 2 foyers au moyen de 3 lances alimentées par un camion-citerne et un pompage dans la rivière voisine. L'incendie est maîtrisé vers 23 h et le compost, sorti du bâtiment avec un engin chargeur de l'exploitant, est étalé et arrosé. Un élu s'est rendu sur place. Les pompiers quittent le site vers 1 h en laissant 6 hommes et 1 engin en observation. Le dispositif est levé vers 8 h.

La moitié du bâtiment est détruite ; le local destiné à la maturation du compost est inutilisable pendant plusieurs mois et les boues déshydratées devront être évacuées. Le traitement des eaux usées a été stoppé pendant 2 h du fait de l'arrêt général de l'alimentation électrique du site. L'exploitant diffuse un communiqué de presse.

Selon l'exploitant, le départ de feu pourrait être lié à une auto-combustion du compost.

Suite à l'accident, l'exploitant :

- met en place un suivi en continu de la température dans les tas de maturation (2 sondes de température par alvéole avec report d'alarme) ;
- achète une caméra thermique pour un coût de 35 000 €. Un screening hebdomadaire sera effectué par un opérateur.
- modifie son process : la durée maximale de fermentation est réduite à 1 mois, avant criblage, puis maturation pendant 1 mois maximum également. Par ailleurs, il réalise un changement de co-produits et une normalisation de son compost afin d'obtenir un compost moins sec.

- rédige une consigne d'exploitation (mise en place d'une tournée de vérification hebdomadaire) et une consigne sur la conduite à tenir en cas d'incendie.

Feu de compost dans un centre de valorisation de déchets verts

ARIA 42148 - 30-12-2011 - 13 - FUYEAU

Naf 38.11 : Collecte des déchets non dangereux

Un feu se déclare à 15 h dans une zone accueillant 1 500 m³ de bois broyés sur une plateforme de compostage de déchets verts. Les flammes sont attisées par le vent (rafales de 100 km/h). Les pompiers, intervenant avec 10 engins et 44 hommes, déploient 6 lances à eau pour lutter contre le sinistre et sont confrontés à des difficultés d'alimentation en eau : 2 lances doivent être alimentées par la rivière voisine. L'exploitant utilise 3 tractopelles pour aider au déblai. Le feu est circonscrit le lendemain à 8h10 et éteint à 13h15. L'intervention s'achève à 16h30. Les pertes sont estimées entre 30 et 40 k€€ et le volume de bois brûlé à 900 t. La gendarmerie enquête. Le feu aurait pu se déclarer suite à l'auto-combustion des déchets.

Feu de compost dans un centre de traitement de déchets végétaux

ARIA 41807 - 23-02-2012 - 60 - BORAN-SUR-OISE

Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Vers 14 h, un feu se déclare sur 20 m³ d'un tas de 6 000 m³ de déchets végétaux composés de bois et de compost dans un centre de traitement de déchets verts. L'incendie se propage à un stockage de palette de 2 000 m². Les services de secours interviennent avec 15 hommes et 3 engins. Le dispositif de lutte se compose de 2 lances à eau, d'un fourgon alimenté en alternance par 2 camions citernes et d'une lance-canon de l'établissement alimentée par un bassin de 500 m³. Une tractopelle de l'exploitant est mise en oeuvre pour séparer le tas de compost en feu du reste du stock. L'intervention s'achève à 15h30.

Incendie d'un tas de compost pendant 9 mois

ARIA 50880 - 30-07-2012 - 77 - COMPANS

Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Fin juillet, un feu se déclare sur 15 000 m³ de déchets verts dans une entreprise de compostage. La fermentation est à l'origine du sinistre. Les pompiers circonscrivent l'incendie par étouffement en recouvrant le tas de terre. La technique de l'étouffement, préférable à l'utilisation de l'eau, est utilisée pour éviter la pollution des marais alentours. Cependant, la terre déposée sur le tas de compost cuit sous l'effet de la chaleur et se fissure. De la fumée et des odeurs nauséabondes qui incommode les habitants se dégagent. Les pompiers signalent que les fumées ne présentent pas de danger.

Au mois de mars, l'exploitant ouvre la bûche de compost et constate la présence de braises. Il remet de la terre dessus pour que le tas refroidisse. Les braises sont éteintes en avril, 9 mois après le départ de feu.

Feu de compost dans un centre de traitement des déchets

ARIA 42799 - 24-09-2012 - 33 - SAINT-JEAN-D'ILLAC

Naf 38.32 : Récupération de déchets triés

Un feu se déclare en début d'après-midi sur un tas de compost de 15 m³ dans une société de valorisation de déchets. Aucune conséquence sur l'environnement n'est relevée.

Feu de compost et de tourbe dans une société de recyclage

ARIA 43169 - 17-12-2012 - 13 - ARLES

Naf 38.32 : Récupération de déchets triés

Un feu se déclare vers 23h30 dans un hangar de 10 000 m² d'une société de recyclage stockant 20 000 m³ de tourbe (terre d'épandage) et de compost. 2000 m³ de matières sont en feu. La tourbe génère une fumée très épaisse et âcre. Les flammes se propagent à un transporteur à bande aérien. Les pompiers interviennent avec 70 hommes et une trentaine d'engins pour établir 7 lances à eau et 1 lance canon. L'intervention est compliquée par les difficultés d'accès aux faces exposées du hangar. Des points d'eau doivent être recherchés pour alimenter les véhicules d'intervention. L'alimentation électrique générale du site est coupée; des groupes électrogènes sont acheminés. Le feu est éteint vers 2 h, les opérations de noyage se poursuivent jusqu'à 17h30.

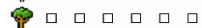
Incendie d'une plateforme de broyage de déchets végétaux



ARIA 43269 - 18-12-2012 - 974 - SAINT-DENIS



Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux



Un employé sous-traitant en charge du broyage sur une plate-forme de valorisation de déchets végétaux, découvrant un départ de feu un samedi à 11h15, alerte les services de secours et le responsable d'exploitation. Les pompiers interviennent et demandent à l'exploitant de mettre à disposition deux engins de type tractopelle avec conducteurs, dont un est acheminé par convoi spécial, pour séparer les tas de déchets. Une épaisse fumée se dégage et recouvre la commune voisine, la police interrompt la circulation sur la RN proche du site pendant 2 h en raison du manque de visibilité et d'un risque d'aggravation (présence de fûts de gazole sur le site).

Le site ne disposant que d'un seul poteau incendie, l'extinction est compliquée par le manque de ressources en eau. L'incendie du foyer est maîtrisé vers 19 h et reste sous surveillance pendant la nuit. L'intégralité du site, dont la machine à broyer, est détruite ; les dommages matériels sont estimés à 0,4 M d'Euros et 3 000 m³ de déchets ont brûlés.

Selon l'exploitant, le feu serait parti d'un feu de broussailles depuis les berges de la rivière jouxtant le site. L'exploitant met en place un gardiennage le soir et le week-end. Le site ni clôturé ni débroussaillé était en situation administrative irrégulière en raison du stock important de déchets végétaux broyés, 10 000 t stockés depuis 6 mois le jour de l'accident alors que sa situation ne permettait l'entrée que de 10 t/j.

Feu dans un centre de compostage des déchets



ARIA 43922 - 16-06-2013 - 40 - CAUPENNE



Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux



Un dimanche vers 11h30, dans un centre de compostage, un feu se déclare dans la zone de tri sur le tapis convoyeur menant au trommel. Les pompiers éteignent l'incendie avec 2 lances. Les dégâts matériels sont importants :

- tapis endommagé sur 30 m (rouleaux tambour, bande transporteuse, carénage latéral), ainsi que son moteur ;
- ensemble du capotage sous le convoyeur ;
- câbles électriques ;
- les gaines de traitement de l'air et toutes les matières plastiques à proximité de l'incendie (obturateur, boîtiers...) ont fondu sous l'effet de la chaleur.

Le site est arrêté pendant 5 mois et demi, le temps de l'expertise et des travaux de réparation. Durant cette période, les déchets sont envoyés en centre de stockage. Les employés sont ré-affectés sur d'autres missions. Les pertes sont estimées à 1 million d'euros.

Selon la presse, une défaillance électrique pourrait être à l'origine de l'incendie sur le tapis qui était alors à l'arrêt.

Incendie d'un tas de compost

ARIA 50876 - 03-08-2013 - 77 - COMPANS

Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Dans la nuit, un feu se déclare sur un tas de compost de 4 000 m³ à ciel ouvert chez un paysagiste. La mairie, apercevant la fumée, alerte les pompiers. Ils interviennent mais ne peuvent circonscrire l'incendie. Ils demandent au propriétaire de creuser une tranchée coupe-feu pour éviter la propagation du foyer. Les secours recommandent au propriétaire du champ de blé voisin de moissonner au plus vite pour éviter la propagation du feu. Un acte de malveillance serait à l'origine de l'incendie.

Feu de compost

ARIA 44360 - 20-08-2013 - 13 - ISTRES

Naf 38.32 : Récupération de déchets triés

Un feu d'origine inconnue se déclare vers 18 h sur un tas de compost dans une société de tri et valorisation de déchets. Les employés attaquent le sinistre avec des RIA et tentent de l'éteindre en attendant l'arrivée des pompiers. Ceux-ci éteignent le feu vers 20 h (déplacement des tas de compost situés à proximité immédiate du feu à l'aide de moyens de grutage mis à disposition par l'exploitant) après avoir convenu avec l'exploitant des moyens mis en oeuvre pour assurer une surveillance du tas jusqu'au lendemain (2 personnes et 2 RIA en fonction). L'incendie a touché 2400 m³ de compost. La propagation au bâtiment mitoyen et aux tas de compost contigus a été évitée.

Feu dans un centre de traitement des déchets.

ARIA 45055 - 13-11-2013 - 64 - SOUMOULOU

Naf 38.32 : Récupération de déchets triés

Une déflagration suivie d'un incendie se produit vers 15 h sur le broyeur en fonctionnement pour constituer un andain dans d'un centre de compostage de déchets verts. L'agent de la plateforme éloigne l'équipement de la zone de broyage et de fermentation au moyen d'un engin élévateur afin d'éviter une propagation au reste du site. Il essaye en vain d'éteindre le foyer avec un extincteur, alerte les pompiers et sa hiérarchie, puis met le site en rétention (obturation des points de rejets dans le milieu et arrêt de la pompe de relevage des eaux de ruissellement). Les services de secours interviennent avec 3000 l d'eau additivée et maîtrisent le foyer. Une société de pompage récupère les eaux d'extinction présentes sur le site et dans le débourbeur pour les envoyer en traitement. L'intervention se termine vers 17h15.

Incendie sur une plateforme de compostage

ARIA 44878 - 25-11-2013 - 28 - LE BOULLAY-THIERRY

Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Un feu se déclare vers 11 h sur un andain de 3000 tonnes de compost à trier dans un centre de compostage. Le compost se consume sans flamme et la fumée émise se dissipe rapidement. La partie d'andain concernée est isolée, étalée et arrosée. L'extinction se termine dans l'après-midi, avec une surveillance jusqu'à 18 h puis des rondes de contrôle à 19h15 et 21h30. Aucun impact sur l'environnement n'est rapporté ; les eaux d'extinction sont recueillies dans le bassin de stockage des lixiviats. Le sinistre est dû une accumulation de compost à trier à la suite de plusieurs pannes successives du crible du site générant un retard de criblage de plus d'un mois. L'exploitant prévoit de remplacer son matériel de criblage en 2014.

Feu dans un centre de traitement des déchets verts.

ARIA 45044 - 09-03-2014 - 31 - BELESTA-EN-LAURAGAIS

Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Un feu se déclare vers 7 h sur un stock de 1 000 m² de compost dans un centre de traitement des déchets verts. Un fort vent attise les flammes. Les pompiers déblaient le stock avec 3 tractopelles. Ils éteignent l'incendie vers 16h30 avec 6 lances.

Feu dans un centre de stockage des déchets.

ARIA 45386 - 19-06-2014 - 13 - MARTIGUES

Naf 38.32 : Récupération de déchets triés

Un feu se déclare vers 13 h sur 400 t de déchets verts non traités au niveau de l'aire de compostage d'un centre de stockage des déchets. Les services techniques déclenchent les dispositifs de sécurité nécessaire et les abords du site ayant bénéficié d'opération de débroussaillage préventif, aucun risque de propagation n'est à craindre. Une surveillance est mise en place toute la nuit pour éviter tout risque de reprise du sinistre. L'inspection des installations classées est informée.

Feu de déchets verts dans une société de valorisation de déchets

ARIA 45868 - 20-09-2014 - 91 - WISSOUS

Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Un samedi, le gardien d'une société de recyclage de papier signale vers 15h30 qu'une fumée blanche s'élève de la société voisine de valorisation des déchets verts fermée ce jour-là. Les secours arrivent sur place avant l'exploitant. La fumée provient de la combustion sans flamme sur l'extérieur d'un andain de bois calibré 100/150 mm et destiné à l'approvisionnement de chaudières biomasse. Les pompiers utilisent la réserve incendie du site et éteignent le sinistre vers 19 h. Le chargeur à pneu du site est utilisé pour isoler les matières impactées du reste de l'andain. L'exploitant met en place une surveillance pendant la nuit suivante pour éviter toute reprise du feu.

Les eaux d'extinction sont retenues dans le bassin de rétention. Les résidus de combustion sont incorporés au compost et des analyses vérifient si celui-ci peut être normé.

Les conditions météo pourraient être à l'origine du sinistre : vent de 20 km/h, faible humidité, température supérieure à 27°C ayant aggravé un début de fermentation. La température de l'andain relevée la veille était normale (relevé effectué tous les deux jours sur les andains de bois). Il est néanmoins possible que le relevé n'ait pas été fait au centre de l'andain en raison de sa largeur, ce qui n'aurait pas permis de déceler une reprise de fermentation.

L'exploitant modifie les andains (dorénavant en triangle de 4 m de large et 3,5 m de haut et non plus en forme tubulaire plus large) et leurs distances d'isolement (1 m entre chaque andain) pour faciliter les prises de contrôle de température au cœur des tas. Il renforce par ailleurs la signalisation de sa réserve incendie.

Incendie dans un centre de compostage

ARIA 45722 - 22-09-2014 - 46 - CATUS

Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Lors de sa prise de poste à 6 h, un employé d'un centre de traitement de déchets découvre un feu sur un andain de broyats de végétaux en cours de compostage. Il prévient les pompiers et un responsable. Les pompiers éteignent les flammes en 2 heures à l'aide de camions-citernes. Ils retournent sur site le 28/09 pour éteindre une reprise de feu, malgré le suivi régulier de la température des andains mis en place depuis le premier événement. Les jours suivants, les broyats sont étalés à l'aide d'une pelle gros volume pour permettre leur refroidissement. La majeure partie des eaux d'extinction sont absorbées par les broyats de végétaux, le reste rejoint la lagune du centre. Des prélèvements et analyses d'eau de la lagune sont prévus pour confirmer l'absence d'impact environnemental.

Le sinistre est dû à l'emballement du compostage. Les précipitations des jours précédents ont localement pénétré profondément les andains de broyats et apporté de l'oxygène dissout, accélérant la fermentation. Par ailleurs, de nouveaux apports de broyats avaient récemment été ajoutés par-

dessus l'andain existant, formant une seconde "strate". Les points chauds générés par la sur-fermentation en fond d'andain ont alors enflammé les broyats plus récents situés au-dessus.

Suite à l'accident, l'exploitant décide d'interdire de gerber des broyats supplémentaires sur un andain déjà en cours de compostage afin d'éviter l'effet de "strate". Par ailleurs, pendant l'épisode accidentel, l'exploitant a fait augmenter la fréquence des mesures de température des déchets en cours de compostage sur ses autres centres de compostage situés à proximité, susceptibles de se trouver dans une configuration identique (impact des fortes précipitations récentes) à celle du centre impliqué.

Feu d'un stock de déchets de bois sur un site de compostage.

ARIA 45879 - 27-10-2014 - 73 - FRANCIN

Naf 38.32 : Récupération de déchets triés

Peu de temps après la fin d'exploitation, un feu se déclare sur un stock de 5 000 m³ de déchets de bois dans un centre de compostage de déchets verts et de broyage de déchets de bois. A 21 h, un employé passant à proximité aperçoit les flammes et donne l'alerte. Un important panache de fumée se dégage avec formation d'un brouillard stagnant et des odeurs de fumée sont ressenties jusqu'à Chambéry et Grenoble.

Une trentaine de pompiers arrose le stock de bois avec 5 lances alimentées par le bassin de collecte des eaux de ruissellement et par le lac de Francin situé à 400 m du site. Les employés déblaient le stock de copeaux non impactés avec 2 pelles à grappin. Les pompiers étalent et noient des tas impactés, pour éviter toute reprise du feu. Les eaux d'extinction sont dirigées vers le bassin de rétention de 1 200 m³ mis en place récemment par l'exploitant. L'intervention se termine le 31/10 en fin de journée. Un vigile surveille le site pendant le week-end.

L'exploitant estime que 2 000 m³ de bois ont brûlé. Les 5 000 m³ de déchets de bois étaient répartis en 3 tas distincts : bois entrant en attente de broyage / bois pré-broyé / bois broyé finement, éloignés les uns des autres de 10 m. Les 2 tas impactés sont les déchets en attente de broyage et les déchets pré-broyés. Le tas de bois broyé est épargné. Il n'y a aucune propagation aux déchets verts en attente de compostage et au stock de compost grâce au respect des distances d'isolement.

Les dégâts matériels sont minimes (un tapis convoyeur détruit) mais la perte d'exploitation est importante. Les activités de la plate-forme sont interrompues pendant plus de 1 semaine. Pendant cette période, les flux de déchets, verts et bois, entrants sont dirigés vers d'autres installations.

Une pollution atmosphérique significative est constatée dans le bassin de la zone urbaine des pays de Savoie. Les stations de mesure de la qualité de l'air détectent des concentrations importantes de poussières amenant à la diffusion d'un communiqué d'information les 28 et 29/10.





L'inspection, informée le lendemain matin du départ de feu, se rend sur place le 29/10 pour faire le point sur les circonstances et conséquences de l'incendie et vérifier le respect de certaines prescriptions de l'arrêté préfectoral. Aucune non-conformité notable n'est mise en évidence.

L'exploitant procède à l'analyse des eaux d'extinction retenues dans le bassin avant de les utiliser pour arroser les andains de compost. Les déchets calcinés sont mis à l'écart pour séchage puis passés au crible pour récupérer la fraction commercialisable après broyage. Une filière d'élimination est recherchée pour les fines (déchets non valorisables) issues du criblage.

Le feu aurait démarré dans le tas de déchets de bois entrant situé le long de la clôture du site, en bordure d'une voie d'accès. Il se serait ensuite propagé au tas voisin de déchets de bois pré-broyé. Selon toute vraisemblance, l'incendie serait d'origine criminelle. Ce site a déjà subi 2 incendies, impactant les déchets verts en attente de broyage et compostage, en septembre 2009 (ARIA 36919) et en novembre 2013. Les causes de ces incendies n'ont jamais été identifiées, même si la malveillance était suspectée.

L'exploitant réfléchit à la mise en place d'un système de vidéo-surveillance. Il envisage par ailleurs de diminuer les quantités de déchets entrants non broyés, plus facilement inflammables et générant des risques accrus de propagation d'incendie. L'inspection demande à l'exploitant de mettre en place des mesures pour prévenir la propagation d'un incendie en cas de départ de feu sur l'un des tas.

Feu de palettes dans un centre de compostage

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 45940 - 11-11-2014 - 77 - MISY-SUR-YONNE**
 □ □ □ □ □ □ *Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux*
 □ □ □ □ □ □
 ■ ■ □ □ □ □ □ □

Un feu se déclare sur un stock de 1 000 t (5 000 m³) de palettes de bois dans un centre de transit, regroupement et compostage de déchets de bois et déchets verts. Des employés donnent l'alerte, à 6 h, à leur arrivée sur site. Une soixantaine de pompiers intervient pour éviter la propagation de l'incendie, notamment à un stockage de déchets verts situé à proximité. Ils établissent un important dispositif et arrosent le stock en feu en puisant dans les 3 bassins de l'établissement ainsi que dans un étang voisin. Les employés rencontrent des difficultés à faire la part du feu à l'aide des engins mécaniques disponibles sur site en raison des fumées abondantes. Pendant ces opérations, l'un des employés chute et se blesse.

Le sinistre émet des flammes et des fumées importantes, visibles de loin. En raison de la direction défavorable du vent, la présence des fumées est surveillée pendant toute la durée de l'événement au niveau de l'autoroute et de la ligne ferroviaire jouxtant le site. Par précaution, une limitation de la vitesse de circulation des trains est imposée.

Les pompiers maîtrisent l'incendie vers minuit et terminent l'extinction le lendemain dans la matinée. La circulation des trains reprend à vitesse normale quelques heures après.

L'exploitant estime le préjudice à 500 000 €.

Sur place, l'inspection des installations classées demande à l'exploitant de pomper les eaux d'extinction incendie et d'analyser les eaux et les sols. Une étude de dangers est remise un mois après le sinistre.

Le feu aurait démarré près d'un des broyeurs de palettes de bois avant de se propager au stock de palettes voisin.

La piste d'une origine criminelle est privilégiée. Le site, très isolé, connaît en effet des problèmes de surveillance. Un vol de matériel a eu lieu quelques semaines auparavant.

Feu de boues d'épuration dans un centre de compostage

ARIA 46021 - 22-11-2014 - 28 - BERCHERES-SAINT-GERMAIN

Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Un feu se déclare dans la nuit dans un centre de compostage. Des voisins donnent l'alerte après avoir constaté des dégagements de fumées. L'exploitant étale les déchets en combustion tandis que les pompiers éteignent les flammes par arrosage.

Dans le cadre d'un nouveau contrat, le centre recevait des boues d'épuration séchées (à 80 % de matières sèches). L'auto-combustion de cette matière auto-échauffante sous son propre poids est à l'origine de l'incendie. L'exploitant ne connaissait pas le pouvoir auto-échauffant de ces boues, qui n'avait pas été précisé par le client expéditeur.

L'exploitant met en place une procédure d'exploitation fixant les règles de dépotage, mélange et stockage de ce nouveau type de substrat de compostage. Les boues devront ainsi être stockées dans des andains de moins de 1 mètre de hauteur et incorporées rapidement dans les andains à leur arrivée sur site.

Feu dans un centre de compostage

ARIA 46022 - 03-12-2014 - 28 - BERCHERES-SAINT-GERMAIN

Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Dans un centre de compostage, un feu se déclare dans la matinée sur le dernier andain prêt à être criblé et évacué. Ne parvenant pas à éteindre seul l'incendie par étalement du compost, l'exploitant appelle les pompiers. Ils éteignent les flammes par arrosage.

Un incendie s'était produit sur le site 10 jours auparavant (ARIA 46021). L'exploitant a intégré une petite quantité des matières premières résiduelles issues de cet incendie dans un andain de compostage. La température de l'andain, stable à 50 °C est alors montée rapidement à 80 °C, provoquant un départ de feu.

Dans le cadre d'un nouveau contrat, le centre recevait des boues d'épuration séchées (à 80 % de matières sèches). L'exploitant ne connaissait pas le pouvoir auto-échauffant de ces boues, qui n'avait pas été précisé par le client expéditeur. Afin d'éviter ce type d'incident, l'exploitant fixe des consignes d'exploitation spécifiques pour ces boues : stockages de moins de 1 m de hauteur et incorporation rapide dans les andains.

Incendie dans un centre de compostage

ARIA 46135 - 13-01-2015 - 31 - TOULOUSE

Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Vers 20 h, un feu se déclare sur un ventilateur d'une plateforme de compostage. Les flammes se propagent à un stockage de compost de 1 000 m² et à une cuve d'acide sulfurique de 2 m³ (remplie à hauteur de 800 l). La cuve est fortement endommagée et une partie de l'acide fuit. Des mesures atmosphériques autour de la cuve indiquent l'absence de pollution. L'incendie est circonscrit à 22h30. Les eaux d'extinction et l'acide perdu sont récupérés et traités dans la station d'épuration publique voisine. Une société spécialisée traite l'acide restant en fond de cuve. L'intervention s'achève le lendemain à 14 h après extinction des foyers résiduels.

Incendie dans un centre de compostage

ARIA 46173 - 25-01-2015 - 74 - PERRIGNIER

Naf 38.32 : Récupération de déchets triés

Vers 9 h, un dimanche, un feu se déclare dans un centre de compostage. L'incendie concerne un stock de 4 000 m³ de bois et de déchets verts en attente de broyage. Les 35 pompiers présents isolent les tas en combustion à l'aide d'un bulldozer. Le vent fort complique l'intervention. L'inspection des installations classées se rend sur place le lendemain alors que les opérations d'extinction se poursuivent. Une surveillance est maintenue les jours suivants pour maîtriser l'éventuelle reprise du feu.

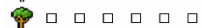
Incendie à la compostière d'une déchetterie



ARIA 46799 - 03-07-2015 - 81 - ALBI



Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux



Vers 14 h, un feu se déclare au niveau de la compostière d'une déchetterie abritant 5 000 m³ de végétaux. L'incendie serait parti d'une friche herbeuse située en bordure du site. Poussées par un vent de sud soufflant en rafales, les flammes ont franchi le grillage et atteint le premier andain de déchets verts compostés. Elles se sont ensuite très vite propagées aux andains suivants, jusqu'à atteindre l'orée d'un bois.

Près de 80 pompiers, avec 20 véhicules, tentent de stopper la propagation du sinistre, rendu mouvant en raison du vent. Aucune menace sur les habitations n'est à déplorer.

A 19h30, l'incendie a détruit 11 ha de broussailles. Huit pompiers, victimes d'un coup de chaud, sont examinés sur place par les infirmiers et les médecins, sans être évacués. La déchetterie reste fermée au public pendant au moins 2 jours.

Les départs de feu sont récurrents dans cette compostière mais sont généralement rapidement maîtrisés. Les fortes chaleurs et le vent violent ont, cette fois-ci, rendu possible une dérive accidentelle.

Feu dans un centre de compostage des déchets

ARIA 47183 - 22-09-2015 - 28 - BERCHERES-SAINT-GERMAIN

Naf 01.61 : Activités de soutien aux cultures

Dans un centre de compostage, un feu se déclare vers 7h30 sur un stock de 20 t de broyats de déchets verts. Un technicien observe des fumées blanches et donne l'alerte. Il isole et étale les déchets. Les

pompiers arrosent le tas. L'intervention se termine vers 11h30. Les 25 m³ d'eaux d'extinction sont collectées dans le bassin de rétention. Légèrement brûlés, 20 m³ de déchets sont réutilisés dans le process de compostage.

Le départ de feu s'est produit en bordure du stockage, non au cœur. Ce stock était situé à proximité de la route. En contentieux avec le voisinage au sujet d'une nouvelle plateforme, l'exploitant soupçonne un acte de malveillance. Il prévoit de stocker les déchets verts en plusieurs petits tas de quantité moindre. Par ailleurs, il envisage d'installer d'une vidéosurveillance.

Feu dans un centre de compostage des déchets

ARIA 47308 - 26-10-2015 - 60 - REUIL-SUR-BRECHE

Naf 38.11 : Collecte des déchets non dangereux

Vers 11 h, un feu se déclare sur un tas de 1 000 t de compost dans un centre de traitement biologique des déchets. L'exploitant étale le stock. Les pompiers éteignent l'incendie vers 14h30.

Feu sur une plateforme de compostage

ARIA 47358 - 09-11-2015 - 45 - CHEVILLY

Naf 38.11 : Collecte des déchets non dangereux

Un feu se déclare sur un tas de broyats de déchets dans un centre de compostage. Observant des fumées importantes, un employé donne l'alerte à 6h17 et prévient les pompiers. Ne parvenant pas à joindre l'opérateur de compostage, le chef d'équipe déblaie lui-même le tas de déchets avec un engin. Les pompiers arrosent les déchets et le tas de broyats consommés au fur et à mesure. L'incendie est circonscrit vers 10h30. Les pompiers quittent les lieux vers 14h15. Les eaux d'extinction sont récupérées dans la lagune de collecte des eaux de process et traitées dans la filière lixiviats.

L'arrosage des andains avec la pluie et les lixiviats, associé au vent et aux températures relativement élevées (pour la saison) du week-end ont fait redémarrer la fermentation. Le produit d'origine étant relativement sec, un phénomène d'auto-combustion s'est produit.

Afin d'éviter ce type d'évènement, l'exploitant prévoit de :

- sortir le compost du site plus rapidement ;
- limiter les apports de boues ;
- résorber le stock de déchets verts et refus ;
- former l'opérateur de compostage à la procédure d'astreinte (opérateur s'étant révélé non joignable en dehors des horaires de travail).

Feu dans un centre de compostage

ARIA 47459 - 06-12-2015 - 28 - BERCHERES-SAINT-GERMAIN

Naf 01.61 : Activités de soutien aux cultures

Durant le week-end, un feu se déclare vers 17 h sur un stock de déchets verts dans un centre de compostage. Des riverains donnent l'alerte. Un employé étale le stock concerné pendant 3 h. Les pompiers éteignent l'incendie le lendemain matin. Les 8 m³ d'eaux d'extinction sont collectés dans un bassin de rétention. Les 40 m³ de déchets brûlés sont réutilisés dans le process de compostage.

Afin d'éviter ce type d'évènement, l'exploitant envisage :

- le stockage des déchets verts en plusieurs lots de quantité moindre et avec séparation physique ;
- l'installation d'une vidéosurveillance.

Feu de déchets verts dans une entreprise de compostage

ARIA 47920 - 04-01-2016 - 14 - RYES

Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Vers 18 h, dans une entreprise de compostage de déchets verts, un feu se déclare dans un andain en fermentation. Un chauffeur venu livré des déchets constate une dense fumée blanche et donne l'alerte. Une odeur de végétaux brûlés se dégage mais n'occasionne pas de gêne pour le voisinage grâce à un vent favorable. La matière en combustion est dégagée, étalée au sol et arrosée par le personnel de l'entreprise. Une cuvette de retenue d'eau est réalisée sur la plateforme pour permettre un arrosage massif des déchets. L'intervention d'extinction se termine vers 22 h et une ronde de surveillance est organisée en présence des pompiers jusqu'au lendemain matin. Les eaux d'extinction sont confinées sur le site.

Le feu a pris sur des broyats de déchets verts vieux de 2 semaines et contenant de la paille insuffisamment mélangée. La fermentation de la paille et un arrosage insuffisant en période de faible pluviométrie seraient à l'origine du départ de feu.

Suite à l'événement, l'exploitant :

- sensibilise son personnel sur les procédures d'urgence ;
- révisé la procédure d'arrosage (prise en compte de la pluviométrie dans la définition des volumes et fréquences d'arrosage) ;
- met en place un suivi mensuel de l'arrosage réalisé ;
- met en place un contrôle du fonctionnement du matériel de lutte contre l'incendie.

Auto-combustion de déchets verts dans un centre de compostage

ARIA 47656 - 02-02-2016 - 78 - MONTESSON

Naf 81.30 : Services d'aménagement paysager

Vers 6 h, dans un centre de compostage de déchets verts et de broyage de bois, un feu se déclare sur la zone de fermentation/maturation. Les pompiers déplacent les déchets verts avec un engin de chantier et les arrosent pour arrêter la combustion. Les 30 t de déchets impliqués dans l'incendie sont réintégrées dans le procédé de compostage.

L'exploitant ne respectait pas les prescriptions de son arrêté préfectoral en matière de hauteur de stockage des andains de compost (8 m contre 2,5 m autorisés). Il avait rassemblé l'ensemble de son compost sur une partie de sa plateforme en vue d'une expédition à des clients agriculteurs. Par ailleurs, les mesures de températures des andains exigées par l'arrêté préfectoral n'avaient pas été réalisées le jour de l'accident et ces contrôles ne faisaient pas l'objet d'un suivi formalisé.

Selon l'exploitant, les conditions météorologiques (froid, vent fort) auraient favorisé une dérive de la fermentation des déchets. Le froid confronté à la chaleur de fermentation aurait entraîné un choc thermique provoquant une énergie d'activation. Le vent aurait entretenu le feu couvant.

Suite à l'accident, l'exploitant est mis en demeure de :

- respecter les hauteurs de stockage de compost ;
- respecter les prescriptions en termes de gestion du compost par lots de fabrication (séparation des lots fabriqués en utilisant des paramètres de production uniformes, réalisation de mesures de température par lots).

Il doit également mettre en place une citerne souple de 500 m³ pour garantir des réserves en eau suffisantes en cas d'incendie

L'exploitant prévoit par ailleurs la réalisation d'exercices incendie avec les pompiers.

Un nouveau départ de feu se produit sur le site 2 mois plus tard (ARIA 48018).

Feu dans un centre de compostage des déchets

ARIA 47702 - 20-02-2016 - 24 - SAINT-PAUL-LA-ROCHE

Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Vers 9 h, dans un centre de compostage, un feu se déclare dans le bâtiment de stockage de biomasse. Le responsable maintenance observe des fumées denses et donne l'alerte. Les employés arrosent les flammes à l'aide d'une citerne-mobile équipée d'une lance incendie. L'incendie attaque la poutre de soutien de la toiture de 2 travées. Ces travées, de 180 m² chacune, s'effondrent avant l'arrivée des pompiers, compliquant l'accès à la zone sinistrée. Les employés extraient les andains accessibles. Le compost stocké dans le bâtiment adjacent est également extrait préventivement. Les pompiers terminent la destruction des travées et du poteau central pour sécuriser la zone. Après avoir extrait les charpentes et tôles, ils récupèrent et arrosent le reste des matières stockées dans le bâtiment. L'incendie est éteint vers 18 h. Des rondes de surveillance sont effectuées jusqu'au lendemain matin.

L'incendie impacte 2 casiers : l'un contenant quelques m³ de bois bruts et fines de bois et l'autre rempli de 200 t de broyats de bois issus d'une campagne récente de broyage et affinage. Bien que légèrement atteints par les flammes, ces broyats sont intensément arrosés et se retrouvent mélangés avec des débris de ferrailles de la toiture. Leur valorisation en chaufferie n'étant plus possible, ils sont envoyés vers une installation de stockage. Les eaux d'extinction sont confinées.

Le départ de feu a eu lieu soit dans le fond de casier de bois brut, soit dans le casier contenant des broyats. Aucun foyer au cœur des andains de broyats n'est observé lors de leur évacuation.

L'exploitant renforce la formation de ses employés aux consignes de sécurité et d'urgence. Des exercices de mise en situation d'urgence sont réalisés avec la collaboration des pompiers.

Feu dans un tas de refus de criblage sur une plateforme de compostage

ARIA 47744 - 02-03-2016 - 68 - BERGHEIM

Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Vers 7 h, un feu se déclare sur une plateforme de compostage de déchets verts. Il concerne un amas de 1 100 m³ de refus de criblage. L'exploitant est alerté par un tiers qui a constaté un dégagement de fumées. Il déplace, étale et arrose 150 m³ de déchets en combustion. La quantité d'eau dans le puits d'irrigation, faisant office de réserve, se révèle insuffisante. Les secours maîtrisent l'incendie à l'aide d'un camion-citerne de grande capacité. Les eaux d'extinction sont confinées dans le bassin de rétention. Les déchets brûlés sont réintroduits dans le procédé de compostage.

La présence de cendres chaudes dans les déchets verts déposés ou une fermentation incontrôlée de particules fines présentes dans les déchets pourraient être à l'origine du sinistre.

Auto-combustion de déchets verts dans un centre de compostage

ARIA 48018 - 03-04-2016 - 78 - MONTESSON

Naf 81.30 : Services d'aménagement paysager

Un week-end, vers 14 h, dans un centre de compostage de déchets verts et de broyage de bois, un feu se déclare sur la zone de fermentation/maturation des déchets verts. Les pompiers déplacent les déchets verts avec un engin de chantier et les arrosent pour arrêter la combustion. Les 8 t de déchets impliqués dans l'incendie seront réintégrés dans le procédé de compostage.

Les causes de l'accident sont inconnues. Une auto-inflammation s'est déclenchée au niveau d'un andain de compost. Celui-ci respectait les prescriptions de l'arrêté préfectoral en matière de hauteur et espacement avec les andains voisins. Les conditions météorologiques étaient bonnes (absence de vent ou de température extrême). L'exploitant suspecte un acte criminel.

Un incendie était déjà survenu deux mois plus tôt sur le site (ARIA 47656).

Feu de compost dans un centre de tri de déchets non dangereux

ARIA 47925 - 17-04-2016 - 59 - LOURCHES

Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Vers 18h15, dans un centre de tri de déchets, un feu se déclare sur un tas de compost de 2 000 m³. L'accès de l'établissement est bloqué par des engins de chantier. A 19 h, le personnel rend l'accès

possible. Les pompiers maîtrisent le sinistre aidés de 2 engins du site pour étaler le compost. A 20 h, l'incendie est maîtrisé.

Incendie dans un centre de tri

ARIA 47959 - 23-04-2016 - 43 - POLIGNAC

Naf 38.32 : Récupération de déchets triés

Vers 21 h, dans un centre de tri et de valorisation de déchets, un feu se déclare dans un tas de 800 m³ de bois, d'écorces et de compost. Un motard, passant à proximité, aperçoit de la fumée et donne l'alerte. Les pompiers, assistés d'un employé maniant un chargeur à godet, maîtrisent le sinistre et évitent sa propagation à un autre tas de 800 m³. Ils doivent cependant intervenir de nouveau le lendemain matin en raison de nouveaux dégagements de fumées sur des tas d'écorces et de compost stockés sur une plateforme en plein air.

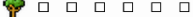
Selon le dirigeant de l'entreprise, l'auto-échauffement des déchets de végétaux serait à l'origine du sinistre.


Le site avait déjà été victime d'un incendie de déchets en mai 2011 (ARIA 40278) et d'un départ de feu sur un broyeur en juin 2015 (ARIA 47252).

Feu dans un centre de compostage

 **ARIA 48064 - 22-05-2016 - 69 - MORNANT**

 *Naf 20.15 : Fabrication de produits azotés et d'engrais*



 Vers 9 h, dans un centre de compostage, un feu se déclare sur un tas de compost de 2 000 m³. Le vent violent attise les flammes. Un important panache de fumées se dégage. Les secours arrosent et étalent la matière à l'aide de tractopelles. Ils protègent la déchetterie située à proximité. L'incendie est éteint vers 21h30.

Conséquences

Deux pompiers sont légèrement intoxiqués par les fumées. L'incendie brûle 2 000 m³ sur les 10 000 m³ de déchets végétaux présents.

Analyse des causes

Le départ de feu serait dû à la réactivation, sous l'effet des fortes rafales de vent, d'un point chaud lié à un précédent incendie survenu 2 semaines plus tôt. L'inspection met en avant la surveillance insuffisante de la température des andains de compost en cours de maturation. Par ailleurs, d'autres non conformités sont identifiées :

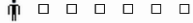
- la plateforme de compostage ne respecte pas la distance d'éloignement réglementaire de 100 m par rapport à la déchetterie voisine ;
- le sol de la plateforme n'est pas étanche, mais en terre battue.


Mesures prises


A la suite de l'accident, l'exploitant met en place une surveillance renforcée quand les conditions météo (vent notamment) sont propices à un départ de feu.

Incendie d'un stock de déchets de bois dans un centre de compostage

 **ARIA 48406 - 03-08-2016 - 35 - ORGERES**

 *Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux*



 Vers 3h30, dans un centre de compostage et de transit de déchets verts, un feu se déclare sur un stock de 5 000 m³ de déchets de bois. Un important panache de fumée se dégage. Une ligne haute tension surplombant le site est coupée par sécurité. Les chevaux d'un centre équestre voisin sont évacués. Les pompiers rencontrent des difficultés d'approvisionnement en eau et doivent s'alimenter à partir de l'étang d'un établissement voisin. Ils étalent et noient les déchets. L'intervention

se termine le lendemain vers 12 h. Les 261 t de résidus de combustion sont évacuées vers une installation de stockage.

Les eaux d'extinction ont été confinées en partie sur site et en partie dans le bassin de la zone d'activités. Une partie du réseau de fibre optique est endommagée. Les pertes d'exploitation s'élèvent à 400 k€. Le site reste fermé pendant 3 semaines pour l'activité déchets verts et pendant 2 mois pour l'activité bois de recyclage.

L'inspection des installations classées constate que les stockages de déchets étaient trop rapprochés, favorisant ainsi la propagation des flammes et compliquant l'intervention des pompiers. Un arrêté préfectoral de mesures d'urgence est pris pour :

- définir les actions à mettre en place avant reprise de l'activité (analyse et évacuation des eaux d'extinction, curage du réseau, évacuation des déchets brûlés) ;
- demander la réalisation du suivi post-accident de l'impact environnemental de l'incendie (prélèvements dans les sols et les végétaux);
- fixer de nouvelles dispositions techniques d'exploitation (distance de séparation entre les déchets entreposés et les limites de propriété, caractéristiques des îlots de bois en termes de surface, hauteur, espacement entre tas...).

L'exploitant décide également la mise en place d'une citerne incendie de 300 m³.

Les déchets impliqués étaient des copeaux de bois issus de déchetteries et pouvant comporter des traces de vernis, peinture...(bois de classe B issus de panneaux, d'ameublement...). Selon l'exploitant, le sinistre serait d'origine criminelle. En effet, la vidéosurveillance montre une mise à feu rapide et violente sur le stock de matière non fermentescible, survenue la nuit pendant la fermeture du site.

Le site avait déjà connu un incendie en 2008 (ARIA 35211).

Incendie dans une installation de compostage

ARIA 48447 - 13-08-2016 - 09 - ARTIGAT

Naf 46.75 : Commerce de gros de produits chimiques

Un feu se déclare vers 22 h sur un andain dans un centre de compostage. Un voisin aperçoit de la fumée et donne l'alerte. Les pompiers arrosent le tas et le retournent. L'andain brûle surtout en surface. Les températures élevées et le temps sec seraient à l'origine de l'incendie. Aucune anomalie n'avait été détectée pendant la ronde effectuée à 19 h.

Incendie de déchets verts sur une plateforme de compostage

ARIA 48759 - 30-10-2016 - 12 - LA CAPELLE-BALAGUIER

Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Un dimanche, vers 7h10, un feu se déclare sur un stock de 1 500 t de déchets verts broyés sur une plateforme de compostage. Un agriculteur de la parcelle voisine du site aperçoit des fumées et alerte l'exploitant. Les pompiers arrosent les déchets en s'alimentant à l'extérieur du site et à partir du bassin de confinement des eaux de ruissellement du site. Ils fractionnent le stock à l'aide d'engins de chantier. La parcelle voisine est défrichée afin d'éviter une propagation. Les secours quittent le site en fin de journée mais demandent à l'exploitant le maintien d'un arrosage et d'une surveillance continue pendant une semaine. Un système de pompage est installé pour permettre l'arrosage du tas de déchets verts qui termine de se consumer. Des rondes sont organisées par le personnel et une société de gardiennage.

La plateforme de compostage impliquée dans l'événement était revêtue d'un enrobé. La majeure partie des eaux d'extinction est absorbée par le tas de déchets verts. Le reste est contenu sur le site et dirigé gravitairement vers le bassin de rétention des eaux de ruissellement.

L'origine de l'incendie est inconnue. Il est survenu le week-end, hors période d'activité. Aucune anomalie n'avait été détectée lors de la fin d'activité.

Feu dans un centre de compostage

ARIA 48847 - 21-11-2016 - 973 - MATOURY

Naf 38.1 : Collecte des déchets

Vers 19 h, dans un centre de compostage, un feu se déclare sur plusieurs andains de compostage. L'incendie brûle 3000 m² de compost et menace 3 hangars et des machines. Une dizaine de pompiers ainsi que plusieurs véhicules pompe-tonnes interviennent pour maîtriser le sinistre en fin d'après-midi. Les pompiers laissent la surveillance du site à l'exploitant. Une ensacheuse est partiellement brûlée.

Incendies à répétition dans une plateforme de compostage

ARIA 49020 - 31-12-2016 - 45 - MEZIERES-LEZ-CLERY

Naf 38.22 : Traitement et élimination des déchets dangereux

Vers 15 h, l'exploitant d'un centre de compostage est alerté d'un départ de feu par un dégagement de fumées blanches. Les pompiers éteignent l'incendie. Des rondes sont effectuées le lendemain et ne mettent rien d'anormal en évidence.

Le lendemain matin, un agent constate une reprise du feu. Les secours sont à nouveau appelés. Le foyer est isolé à l'aide d'une chargeuse et les déchets verts sont arrosés. Malgré ces opérations, une nouvelle reprise du feu a encore lieu le lendemain. Après extinction, l'arrosage et la surveillance sont maintenus pendant plusieurs jours.

Les départs de feu seraient dus à l'auto-combustion des broyats de déchets verts. L'exploitant envisage un échauffement au cœur d'un andain contenant des déchets particulièrement boisés et secs.

Suite à ces événements, l'exploitant décide de :

- améliorer le mélange des déchets lors des retournements pour avoir une meilleur homogénéité du produit et éviter les zones plus sèches ;
- prévoir un arrosage plus intensif pendant les périodes de sécheresse.

Incendie dans une installation de compostage

ARIA 49628 - 06-01-2017 - 80 - EPPEVILLE

Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Un vendredi vers 7h40, un feu se déclare au niveau d'un tas de compost en maturation de 300 à 500 t sur un site de compostage. Les pompiers, prévenus par l'exploitant, éloignent des palettes en bois stockées à proximité pour les protéger. Une pelleteuse creuse une tranchée dans les déchets pour isoler une partie de la matière, former un monticule de terre autour du foyer afin de le circonscire et pour ouvrir et retourner les andains de déchets afin d'accéder au point chaud et de refroidir la masse. Après l'extinction, les déchets sont arrosés jusqu'à minuit. Un second départ de feu se produit le lundi, vers 7h30, cette fois sur un tas de déchets verts en attente de broyage avant compostage. Les pompiers interviennent de la même manière.

Sur place, l'inspection des installations classées relève plusieurs non-conformités. Le sol des aires de stockage et de compostage n'est pas étanche. Les eaux d'extinction stagnent sur le site sans causer de pollution du réseau d'eau potable. Il y a toutefois un risque de pollution des sols par des éléments organiques. L'exploitant stocke les eaux pompées sur le site.

L'exploitant a déjà reçu des sanctions administratives et pénales lors d'un incendie de même nature survenu en mai 2010 (ARIA 38556). Cependant, le site a continué d'être exploité de manière irrégulière alors qu'il est sous le coup d'arrêtés préfectoraux de suspension, fermeture, évacuation et mise sous scellés. L'inspection des installations classée demande donc une mise sous scellés effective du site, ainsi que la régularisation par l'exploitant de sa situation administrative.

En ce qui concerne l'origine des incendies, l'exploitant soupçonne un acte de malveillance, en raison de l'occurrence de 2 départs de feu à la même heure 2 jours ouvrables consécutifs sur 2 tas séparés de 6 m. Il porte plainte. Le site est clôturé mais pas gardienné. L'exploitant fait appel à une société de gardiennage pour surveiller le site pendant les semaines suivantes et détecter toute situation anormale. L'inspection des installations classées estime qu'une cause interne au processus de compostage ne peut être exclue (échauffement puis entrée en combustion au sein des masses de déchets organiques).

Incendie dans un centre de compostage

ARIA 49175 - 23-01-2017 - 28 - BERCHERES-SAINT-GERMAIN

Naf 01.61 : Activités de soutien aux cultures

Sur une plateforme de compostage, un feu se déclare suite à un court-circuit électrique au niveau du moteur d'un engin de chargement. Les extincteurs à poudre disponibles n'étant pas suffisants pour éteindre l'incendie, l'exploitant appelle les pompiers. L'engin est isolé. L'incendie est traité par mousse CO2.

Des fumées noires liées à la combustion des pneus de l'engin sont émises pendant une quinzaine de minutes. Les réservoirs hydrauliques et le réservoir fioul de la chargeuse ne sont par contre pas impactés. Les eaux d'extinction sont confinées dans le bassin de rétention du site.

La chargeuse, hors d'état de marche, est évacuée. Un engin de remplacement est loué pour maintenir l'activité du site avant le rachat d'un nouveau modèle. L'exploitant prévoit de changer de fournisseur.

Incendie sur une plateforme de compostage

ARIA 50887 - 31-01-2017 - 988 - NOUMEA

Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Vers 12h30, un feu se déclare sur 30 000 m³ de déchets verts sur une plateforme de compostage. Les pompiers mettent en place 2 hélicoptères bombardiers d'eau, en soutien, pour maîtriser l'incendie. D'importants dégagements de fumée et de chaleur sont constatés. Les pompiers maîtrisent le sinistre après 2 jours d'intervention mais le site reste sous surveillance.

L'installation de compostage présente des non-conformités : volumes de déchets verts stockés supérieurs à ceux autorisés, configuration de la zone de stockage inadéquate et absence de zones imperméabilisées. L'inspection demande à l'exploitant d'évacuer tous les déchets du site.

Le directeur de l'entreprise dépose plainte, car, pour lui, l'incendie serait d'origine criminelle.

Incendie d'une unité de compostage

ARIA 50875 - 06-02-2017 - 83 - CUERS

Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Un feu se déclare sur 1 000 m² de bois broyés dans une unité de compostage de déchets verts. Le responsable d'équipe découvre des flammes de 2 à 3 m de haut à sa prise de poste le lundi matin. Il alerte les pompiers. L'accès au site est rendue difficile à cause de tas de bois de plus de 4 m de hauteur sur le site. Le vent attise les flammes. Les pompiers préservent 1 000 m² de déchets sur les 2 000 m². L'incendie est circonscrit en fin d'après-midi et une équipe reste sur place toute la nuit pour parer à une éventuelle reprise.

L'exploitant pense qu'il s'agit d'un incendie criminel. Il envisage l'installation de caméras de surveillance.

Feu de compost sur un site de compostage

ARIA 49563 - 18-04-2017 - 13 - LANCON-PROVENCE

Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Vers 16h40, un feu se déclare sur une plateforme de compostage. Les pompiers interviennent à l'aide de canons et de tractopelles. Ils évitent la propagation vers la forêt voisine. Leur mobilisation dure 15 h. Trois tas de 300 m³ de compost sont détruits et 1 200 m³ (4 tas) sont préservés.

Incendie dans un centre de compostage

ARIA 49614 - 01-05-2017 - 45 - CHEVILLY

Naf 38.11 : Collecte des déchets non dangereux

Vers 20h45, un jour férié, un feu se déclare sur un andain de compost sur une plateforme de compostage. Personne n'est présent sur le site. Un détecteur de fumée, présent sur les installations de tri jouxtant la plateforme de compostage, alerte l'entreprise de gardiennage. Les pompiers ouvrent l'andain à l'aide d'une chargeuse pour accéder au point chaud et permettre le refroidissement de l'intérieur. Après extinction, la surveillance est maintenue pendant la nuit. L'andain est régulièrement humidifié par l'exploitant.

Le départ d'incendie est dû à une distribution hétérogène des déchets verts dans l'andain. Certains types de déchets dégagent plus de chaleur lors de leur compostage. Cela a conduit à la présence d'amas qui sont montés en température dans l'andain, formant un point chaud qui a couvé. L'incendie a été favorisé par le vent fort présent le jour de l'accident. Un réseau de capteurs de température doit normalement avertir l'exploitant de l'augmentation en température d'une zone, permettant de prévenir un incendie. Ces capteurs fonctionnent, mais ils n'ont pas détecté l'échauffement les jours précédant l'accident.

L'exploitant met en place des actions correctives :

- rappel aux employés chargés de la constitution des andains de veiller à une répartition homogène des déchets ;
- mise en place de contrôle d'homogénéité des andains.

Par ailleurs, il envisage d'ajouter des détecteurs de fumées directement au niveau de l'activité compostage.

Incendie de déchets de bois

ARIA 49591 - 03-05-2017 - 24 - SAINT-PAUL-LA-ROCHE

Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Vers 21h30, dans un centre de compostage, un feu se déclare sur un stockage extérieur de déchets verts broyés. Sur 20 000 m³ de matières stockées, 4000 m³ sont en feu. Les pompiers, prévenus par un riverain, arrosent les déchets et les déplacent à l'aide d'engins de l'exploitant. Les réserves en eau de l'exploitant étant insuffisantes, une alimentation à partir d'un point d'eau naturel situé à 300 m est mise en place. Pendant l'intervention, la circulation sur la voie communale attenante est fermée. L'extinction se termine le lendemain à 6h40. Le stockage est placé sous surveillance par l'exploitant pendant les 3 jours suivants. Les eaux d'extinction sont récupérées et traitées par le dispositif de traitement du site.

Selon l'exploitant, l'incendie sera dû à une combustion spontanée au cœur du tas en cours de compostage. Les conditions étaient favorables à une importante fermentation de la fraction fine du déchet vert.

Suite à l'accident, l'exploitant décide de cribler les déchets verts broyés pour en extraire la fraction fine avant mise en compostage. Il réduit par ailleurs le temps d'attente entre les phases de broyage et de criblage des déchets verts.

Incendie de déchets de bois dans un centre de compostage

ARIA 49892 - 01-06-2017 - 39 - BREVANS

Naf 42.99 : Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.

Un samedi, vers 15 h, un feu se déclare sur un stock de déchets verts broyés, 30 m par 20 m sur 3,5 à 4 m de hauteur, dans un centre de compostage. Les pompiers se raccordent sur le poteau d'incendie du site. Ils évitent la propagation de l'incendie au stock de panneaux de fibres de bois. Un bungalow et 3 bennes de gravats stockées à proximité sont atteintes par les flammes. Un agent déplace les tas de compost à l'aide d'une chargeuse. Les pompiers laissent brûler les déchets de bois. Un merlon de compost de 3 m de hauteur est réalisé autour du tas en combustion. Le compost est aussi utilisé pour étouffer les foyers. Les eaux d'extinction stockées dans le bassin de rétention sont utilisées pour arroser les résidus de cendres du bois et de merlons de compost après mélange à l'aide d'une

chargeuse. Une surveillance de la combustion est mise en place. 5 jours plus tard, le feu est de nouveau arrosé avec l'eau du bassin de rétention. Une chargeuse retourne le compost, les déchets et l'eau. Cette opération est maintenue pendant 2 jours. Le septième jour, le feu est éteint. 300 m³ d'eau ont été utilisés.

L'incendie est probablement dû à un phénomène d'auto-combustion ou à un acte de malveillance.

Suite à cet événement, l'exploitant a prévu de cribler et broyer plus régulièrement ses stocks. Des filières de reprises des refus en dehors des périodes hivernales de fonctionnement des chaudières doivent être engagées. L'exploitant s'interroge sur l'efficacité du merlon qui a permis de limiter la propagation à d'autres tas mais qui a participé à la combustion et à générer des fumées. Une hauteur de merlon moins importante ou un arrosage sur quelques jours pourrait être envisagé.

Incendie sur une compostière

ARIA 49835 - 05-06-2017 - 77 - COMPANS

Naf 81.30 : Services d'aménagement paysager

Vers 17 h, un feu couvant se déclare au niveau de la compostière d'une entreprise d'aménagement paysager abritant 2 500 m³ de compost. Les riverains donnent l'alerte. Les pompiers tentent de stopper la propagation du sinistre en dégagant une partie du compost à l'aide d'engins de chantier de l'entreprise. Ils arrosent le compost à grand débit (2 000 l/m) en s'approvisionnant à partir des ressources de la zone industrielle. Les importants dégagements de fumées ne perturbent pas le trafic aérien de l'aéroport voisin. A 21 h, 600 m³ de compost sont traités, il reste 1 900 m³ à traiter. L'intervention se prolonge toute la nuit.

L'incendie serait parti de la zone de fermentation du compost. Fin 2012, un événement similaire avait consommé plusieurs milliers de mètres cubes sur ce site.

Incendie dans un centre de compostage

ARIA 49853 - 11-06-2017 - 45 - CHEVILLY

Naf 38.11 : Collecte des déchets non dangereux

Vers 22h10, sur une plateforme de compostage, une auto-combustion se déclare sur un andain de compost. Le temps est sec et venté. Les fumées se dirigent sur la D97 ainsi que vers le centre de tri et les bureaux voisins. L'andain est ouvert à l'aide d'une chargeuse pour accéder aux points chauds et permettre l'arrosage massif avec de l'eau, prélevée dans la lagune de compostage. La gestion de l'incendie se termine 7 jours plus tard. Les pertes d'exploitation s'élèvent à 10 000 €.

Le compost détrempé par l'arrosage est remis dans le procédé de compostage. Il est analysé afin de vérifier sa conformité à la norme NFU-44095.

Le départ d'incendie est lié aux conditions climatiques. L'andain de compostage concerné datait de mars 2017. Il est arrivé au terme du processus de compostage dans des conditions climatiques très sèches. Son humidité étant trop faible, certaines portions de l'andain ont plus séché que composté. Ces portions sont reparties en fermentation, ce qui a entraîné des auto-combustions dans l'andain.

Suite à l'accident, l'exploitant prévoit de :

- renforcer le suivi de la température des andains ;
- réaliser des assemblages d'andains secs avec des andains humides.

En mai, un incendie a déjà eu lieu sur ce site (ARIA 49614).

Incendie dans un centre de compostage

ARIA 49878 - 25-06-2017 - 45 - CHEVILLY

Naf 38.11 : Collecte des déchets non dangereux

Vers 21h10, sur une plateforme de compostage, une auto-combustion se déclare sur un andain dans le bâtiment de réception des boues. Le temps est sec et venté. Les fumées se dirigent sur la D97.

L'andain est ouvert à l'aide d'une chargeuse pour accéder aux points chauds et permettre l'arrosage massif à l'eau prélevée dans la lagune de compostage. Les pertes d'exploitation s'élèvent à 10 000 €. Le compost détremé par l'arrosage est remis dans le procédé de compostage. Il est analysé pour vérifier sa conformité à la norme NFU-44095.




Le contact entre les déchets de malterie secs, les refus de criblage et les boues au sein de l'andain serait à l'origine de l'auto-combustion. Les conditions météorologiques ont renforcé le phénomène.

Suite à l'accident, l'exploitant prévoit de :

- renforcer le suivi de la température des andains ;
- mettre en place un arrosage préventif ;
- trouver un autre exutoire pour les déchets de malterie.

Durant les deux mois précédents, des incendies similaires ont déjà eu lieu sur ce site (ARIA 49614 et 49853).

Propagation d'un feu de broussailles à un centre de compostage

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 49940 - 02-07-2017 - 66 - ELNE**
 □ □ □ □ □ □ *Naf 01.61 : Activités de soutien aux cultures*
 □ □ □ □ □ □

Un feu de broussailles se déclare vers 12 h à proximité d'une plate-forme de compostage sur un site de traitement des déchets. Le vent soufflant à plus de 80 km/h propage l'incendie sur une grande partie des zones de stockage de bois et compost en maturation (10 000 t). Les pompiers interviennent dans le cadre d'une opération de grande ampleur sur le feu de végétation (170 pompiers mobilisés). L'un d'entre-eux est légèrement incommodé par les fumées. Une épaisse fumée blanche se dégage. Les bâtiments et les équipements électriques ne sont pas impactés. Deux jours après le début d'incendie, le sinistre n'est toujours pas éteint et menace de regagner du terrain si le vent se lève.

Incendie dans un centre de valorisation organique

ARIA 49943 - 04-07-2017 - 30 - BELLEGARDE
Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Peu avant 3h30, un feu se déclare dans un bâtiment abritant les activités de compostage, dont un espace utilisé pour mélanger les déchets verts compostables et un emplacement de casier de fermentation, d'une installation de compostage. Le feu est détecté par un riverain qui prévient les pompiers et l'exploitant. Les pompiers traitent l'incendie avec des lances à eau. Un employé utilise un engin pour sortir des matières incandescentes. Ces matières contiennent 60 t de boues de fermentation dont s'écoulent des eaux qui se mêlent aux eaux d'extinction. L'ensemble est recueilli par le dispositif de collecte des lixiviats et transféré à la lagune de traitement.

Les boues ainsi que les 20 t de déchets verts brûlés sont enfouis dans une installation de stockage des déchets. L'incendie du bâtiment cause la destruction de plusieurs équipements, ainsi que du réseau électrique et la toiture de la construction.

L'exploitant modifie son organisation logistique pour prendre en compte la cessation temporaire de la valorisation des déchets organiques.

Le départ du feu s'est produit dans le cribleur de déchets verts. Il s'est ensuite étendu aux installations de mélange des déchets compostables, puis au transporteur à bande et au casier de fermentation.

Incendie d'une unité de compostage

ARIA 50873 - 09-07-2017 - 83 - CUERS
Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

En fin d'après-midi, un dimanche, un feu se déclare sur une unité de compostage de déchets verts. Les pompiers interviennent. A 10 h, le lendemain, l'incendie, avec embrasement des déchets, se

réactive. Trois jours après le début de l'incendie, les pompiers rencontrent toujours des difficultés d'intervention du fait du stockage en andain de plus de 8 m de haut. La hauteur maximale autorisée pour ce type d'activité est de 3 m, portée éventuellement à 5 m sous certaines conditions. Par ailleurs, le site ne dispose pas de surface libre suffisante pour étaler les déchets en combustion. Pour éviter la propagation du sinistre au massif forestier voisin, le tas de compost est déplacé en camion vers une aire extérieure mise à disposition par une autre entreprise. Le confinement des eaux d'extinction n'est pas correctement assuré du fait d'un bouchage des drains de collecte du site.

L'inspection se rend sur site et constate que l'entreprise exerce, sur ce site, une activité de compostage sans l'autorisation préalablement requise et sans respect des prescriptions applicables à ce type d'activité en termes de conditions de stockage, de rétention et d'approvisionnement en eaux d'extinction incendie. L'inspection propose un arrêté préfectoral de mesure d'urgence suspendant toute réception de déchets sur le site et demandant l'évacuation au plus vite des déchets verts et produits finis présents sur place. Conformément aux préconisations des pompiers, ils imposent à l'exploitant la présence de moyens suffisants de lutte contre l'incendie, une surveillance accrue du site jusqu'à l'évacuation de tous les déchets présents et la transmission d'une étude technico-économique. L'activité du site est mise à l'arrêt le temps de mettre en conformité le site.

Deux incendies ont déjà eu lieu sur ce site, en juillet 2016 et en février 2017 (ARIA 50873).

Incendie suite à une opération de criblage dans un centre de compostage

ARIA 50309 - 17-07-2017 - 81 - LABRUGUIERE

Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Sur une plateforme de compostage et de stockage de déchets de bois, un feu se déclare sur une chargeuse durant une opération de criblage des matériaux destinés au compostage. Malgré l'intervention des employés pour éloigner le véhicule et l'utilisation d'extincteurs, l'incendie ne peut être maîtrisé. Les pompiers sont appelés. Malgré une exploitation de la plateforme avec des andains de compostage limités en taille et séparés par des espaces de circulation coupe-feu, le fort vent (70-80 km/h) propage l'incendie aux produits stockés sur la plateforme d'exploitation du bois, puis aux andains de compostage. Sur les 7 andains de compost, 6 s'embrasent, soit 1 500 t. Plusieurs des alvéoles de stockage de bois s'embrasent également, soit 600 t.

Toutes les ressources en eau du site sont mobilisées : bassin de réserve incendie (240 m³), bassin de collecte des eaux (850 m³), réserve incendie souple (400 m³), poteau incendie. Des pompes sont mis en œuvre dans les lagunes de la station d'épuration communale (durant 36 h) et de la station d'épuration industrielle (durant 12 h). Les vannes de confinement des eaux sur la plateforme sont fermées, permettant ainsi la création de 2 grandes réserves d'eau utiles pour l'extinction par trempage du bois et des végétaux en feu. Les eaux d'extinction permettent l'arrosage des plateformes en circuit fermé et la limitation de l'usage des eaux des lagunes communales et industrielles. L'incendie est contenu sur site le lendemain de son départ vers 16 h.

Dès le début de l'incendie et durant 4 jours, l'arrosage des déchets produit une très épaisse fumée blanche. Les pompiers évacuent un camp de gens du voyage situé à proximité de l'installation. Des équipements sont endommagés : 2 chargeuses, 1 pelle hydraulique, le système d'arrosage du compostage, les géomembranes des bassins d'incendie et de rétention, des regards de réseaux et des portions de clôtures, des murs mobiles (risque d'éclatement du béton).

La chargeuse, acquise en 2007, a été régulièrement suivie et entretenue. Par ailleurs, le conducteur effectuait un contrôle quotidien à la prise de poste. De l'avis de l'expert de l'assurance, le feu est parti derrière la cabine du conducteur et serait lié à un échauffement de produits végétaux au contact de parties chaudes de l'engin (peut-être au niveau du circuit de ventilation). La phase de criblage génère beaucoup de particules fines de végétaux.

L'exploitant propose aux gestionnaires des STEP et aux services des pompiers de conventionner pour définir les conditions d'accès des pompiers aux bassins si cela devenait nécessaire : astreinte du gestionnaire pour l'ouverture du site, identification et équipement des bassins de pompage. Par ailleurs, l'exploitant renforce ses moyens de défense (tuyaux, lance, enrouleurs, étude d'acquisition de motopompes) et forme des équipes de 1^{ère} intervention.

Incendie sur une plateforme de compostage

ARIA 50334 - 24-07-2017 - 21 - GEVREY-CHAMBERTIN

Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Dans la soirée, sur une plateforme de compostage, un feu se déclare dans un andain de refus de criblage et un andain composé d'un mélange de sous-produits animaux et végétaux. Un voisin du site alerte les secours. A 22h30, les pompiers utilisent la réserve incendie présente sur le site pour arroser les matières en feu. Ils maîtrisent le sinistre vers 23h30. Entre 23h40 et 1 h, 2 engins de chargement évacuent les andains à proximité du foyer. Le lendemain, les pompiers arrosent en continu les andains pour s'assurer de l'absence de point chaud. Une surveillance est mise en place 24 h / 24 pendant 2 jours. La quantité de matière brûlée est estimée à 20 t. Aucun dégât n'est à déplorer sur la structure de la plateforme.

L'échauffement de matières stockées pourrait être à l'origine du départ de feu. Cependant, les andains n'étaient pas de taille excessive (paramètre qui peut favoriser une auto-combustion). Malgré l'interdiction de feu sur la zone de compostage, il n'est pas exclu qu'un chauffeur livrant des déchets ait jeté un mégot de cigarette.

Même si la procédure incendie et les moyens en place se sont révélés efficaces, certains points pourraient être améliorés. Par exemple, l'emplacement des clés du hangar et de l'interrupteur de l'éclairage du site n'étaient pas connus de l'ensemble du personnel.

L'exploitant prévoit :

- de préciser l'interdiction de fumer à chaque intervenant dans les zones à risques ;
- de réaliser systématiquement une ronde de surveillance en fin de journée.

Feu de compost

ARIA 50126 - 02-08-2017 - 26 - ROMANS-SUR-ISERE

Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Vers 21h30, dans un centre de valorisation des déchets, un incendie se déclare dans un tas de compost de déchets verts broyés. Les pompiers maîtrisent l'incendie. L'intervention dure plusieurs jours pour venir à bout de plusieurs feux couvants au sein du tas.

L'incendie est dû à une perte de contrôle du procédé de compostage (poches de gaz créées par la fermentation).

Incendie d'une installation de compostage

ARIA 50321 - 14-08-2017 - 31 - BRUGUIERES

Naf 20.15 : Fabrication de produits azotés et d'engrais

Un feu se déclare vers 18 h dans une installation de compostage de déchets verts, alors que personne n'est présent sur le site. Les pompiers interviennent. Des engins sont utilisés pour retourner les tas de compost et faciliter l'extinction.

D'importants dégâts sont à déplorer. Les plateformes de compostage (avec 3 500 t de compost) et de broyage, les bâtiments de bureaux, la dalle de béton, un dispositif de pesée et un chargeur sont totalement détruits par le feu. Un broyeur et un chargeur, ainsi que 2 bennes sont endommagés. D'autres engins ont pu être évacués du site. L'exploitant met en place des circuits alternatifs pour le traitement des déchets verts. Les eaux d'extinction sont recueillies dans une lagune multi-sites.

Le sinistre est dû à la propagation d'un incendie initié sur un site industriel voisin (ARIA 50175) et touchant également 3 autres exploitants. La propagation est favorisée par le vent fort. Compte-tenu du risque de reprise du feu (les andains de déchets verts continuant à se consumer) et de sa propagation, une surveillance des pompiers et des moyens réquisitionnés est poursuivie plusieurs jours.

Incendie d'un tas de compost


ARIA 50883 - 04-10-2017 - 80 - BELLANCOURT


Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Vers 14h30, un feu se déclare sur un tas de compost de 3 000 m³ d'une entreprise d'aménagement paysager. De la fumée est visible depuis la D1001. Les pompiers maîtrisent tout risque de propagation.

Incendie d'un tas de copeaux de bois

 **ARIA 50580 - 15-10-2017 - 73 - FRANCIN**

 *Naf 38.32 : Récupération de déchets triés*

 Dans une plateforme de compostage et de broyage de déchets de bois, un début de fermentation provoque une élévation de température et un dégagement de fumées sur un tas de 10 000 m³ de copeaux de bois. Des riverains donnent l'alerte vers 18 h. Les pompiers mesurent une température de 80 °C. Ils arrosent l'intérieur du tas de copeaux, puis quittent les lieux. L'exploitant continue de surveiller la température du tas de bois et à humidifier ce dernier. Des démarches sont entreprises pour écouler une partie du bois stocké, mais celles-ci s'avèrent infructueuses.

Attention au feu couvant !

Cinq jours plus tard, des fumerolles sont de nouveau remarquées par des riverains vers 5h30. Les pompiers arrosent le tas avec des lances. L'exploitant déblaie le stock non impacté avec un engin. Un important panache de fumée se dégage. La visibilité est impactée sur l'A43 passant à proximité. Un message invitant les automobilistes à la prudence est ainsi diffusé sur les panneaux d'affichage.

Conséquences

Les eaux d'extinction sont récupérées dans le bassin du site, puis transférées vers une station d'épuration communale (100 m³). L'exploitant fait évacuer 2 100 m³ de compost et de plaquettes de bois pour libérer de la place sur le site et étaler les déchets. Un employé, intoxiqué par les fumées, est transporté à l'hôpital. L'incendie est éteint le 26/10 à 18h50. Lors de l'intervention, le véhicule de détection, identification et prélèvement (VDIP) du SDMIS69 analyse la toxicité des fumées. Aucune toxicité particulière n'est relevée. Une association de surveillance de la qualité de l'air réalise des mesures complémentaires (dioxines/furanes/HAP...) à la suite de plaintes dans le voisinage du site.

Actions de l'inspection des installations classées

L'inspection des IC se rend sur place le 16 et le 20/10. Un tas de copeaux de 12 000 m³ sur 12 m de hauteur est observé alors qu'il devrait être de 4 370 m³ et de 5 m de hauteur maximum. L'exploitant a pris des dispositions depuis plusieurs mois afin de réduire les volumes de bois entrant et trouver des exutoires mais la filière est saturée. Tous les sites de récupération de bois sont en surstock en Savoie au moment de l'accident. L'administration encadre ainsi par un arrêté préfectoral l'interdiction de stockage de nouveaux déchets de bois sur le site tant que la situation n'aura pas évolué favorablement.

Technique d'intervention utilisée pour circonscrire le feu :

- creusement d'une tranchée dans le tas pour réduire sa taille et favoriser l'extinction en noyant le cœur du foyer
- évacuation d'autres déchets du site pour pouvoir étaler les déchets en cours de combustion
- arrosage du tas de bois pendant plusieurs jours


Point positif :

- l'éloignement des autres déchets permet de limiter la propagation des flux thermiques

Incendie dans un centre de tri et de compostage des déchets

 **ARIA 50605 - 27-10-2017 - 72 - ECORPAIN**

 *Naf 38.11 : Collecte des déchets non dangereux*

 Un feu se déclare dans un centre de tri et de compostage des déchets de 2 000 m². Vers 7h10, un opérateur pénètre dans le bâtiment process pour réaliser les contrôles avant démarrage de l'installation. Il sent une odeur de brûlé et aperçoit des flammes au niveau du convoyeur d'affinage à 6 m de hauteur. Les pompiers sont appelés. Le personnel est évacué. Les pompiers combattent différents départs de feu toute la journée, notamment sur la partie bio-filtre. Une fumée importante se dégage. Les pompiers restent sur place jusqu'à 13 h le 28/10. Ils reviennent le lendemain à la suite d'un nouveau départ de feu. Les fumées dues à la combustion lente des déchets persistent longtemps après extinction du feu.

Les eaux d'extinction, confinées sur le site, rejoignent la première lagune. Pour éviter son débordement, elle est vidée par une entreprise spécialisée. Néanmoins, un rejet noirâtre et odorant est constaté dans le fossé reliant les 2 lagunes au bassin tampon. Ce rejet provient d'un défaut de l'obturateur gonflable censé boucher une canalisation reliant la lagune au bassin tampon. La fuite est maîtrisée. Le personnel pompe les eaux polluées du bassin tampon pour traitement ultérieur. La deuxième lagune est également vidée.

Le bâtiment est détruit ainsi que le biofiltre et les ventilateurs de la désodorisation. Les équipements, les convoyeurs et les armoires électriques ont brûlé. Le tri mécano biologique est hors service. Le tube de pré-fermentation doit être vidé des déchets en cours de traitement. 475 t de compost sont détruites ; 3 employés sont en chômage technique.

Si le feu s'est propagé en hauteur, il a démarré d'une cellule de refus de tri métallique, au sol, sous le convoyeur. Au regard des masses de métaux fusionnés retrouvées à cet endroit, la température a pu monter au dessus de 1 200 °C. La cause n'est pas identifiée, les experts avancent l'hypothèse d'une possible montée en température de piles au lithium.

Dans l'urgence, les bennes de collecte sont détournées sur l'incinérateur du Mans mais ce mode de fonctionnement ne peut perdurer. Les jours suivants, l'usine recevra les ordures ménagères sur son site puis les enverra pour traitement vers l'incinérateur du Mans. Pour éviter de stocker ces déchets sur l'aire de manœuvre des camions bennes, les installations de réception seront modifiées (2 fosses sous abri et fermées). Les convoyeurs seront modifiés pour alimenter la zone de chargement des camions et non plus le tube de pré-fermentation.

Un arrêté est pris par le Préfet, demandant notamment à l'entreprise de :

- mettre son site en sécurité (interdiction d'accès à la partie sinistrée, surveillance du site) ;
- démolir les structures fragilisées ;
- évacuer les déchets vers des installations autorisées ;
- évaluer l'impact environnemental du sinistre ;
- revoir la gestion des eaux (lagune isolée du fossé, procédure de surveillance des niveaux et d'intervention en cas de débordement, etc).

La société exploite une usine de tri mécano-biologique. Les déchets sont placés dans un tube de pré-fermentation et y séjournent 4 jours. Après tri et déferrailage, ils séjournent 3 semaines dans des tunnels de fermentation, puis 5 semaines dans les casiers de maturation. Le compost est ensuite affiné puis stocké (jusqu'à 2 000 t) en andains de 3 m de hauteur sur une dalle bituminée à l'extérieur de l'usine.

Incendie sur une plateforme de compostage d'une coopérative agricole

ARIA 50993 - 27-10-2017 - 30 - CRUVIERS-LASCOURS

Naf 11.01 : Production de boissons alcooliques distillées

Vers 14 h, un feu se déclare au coin inférieur gauche d'une plateforme étanche de compostage d'une coopérative agricole contenant du marc épépiné associé à des rafles non traités. Les pompiers, aidés par le personnel à l'aide de chargeurs pour étouffer le compost en feu, maîtrisent le sinistre et limite la propagation. Les eaux d'incendie sont confinées, puis dirigées vers un bassin du site. Pour éviter toute reprise du sinistre, des rondes de surveillance sont mises en place pendant le week-end.

L'augmentation du taux d'humidité au cœur des andains, dû à un épisode pluvieux survenu quelques jours auparavant, a provoqué la fermentation du marc épépiné mouillé et son auto échauffement. Les vents violents, immédiatement après cet épisode ont séché la surface des andains et favorisé le départ de feu. Des braises, entraînées par le vent, ont enflammé des herbes sèches bordant la plateforme. Toujours à cause du vent, l'incendie s'est propagé vers un champ en friche et une vigne enherbée.

L'exploitant met les actions correctives suivantes en place :

- présence humaine sur la plateforme une fois par jour ;
- produits compostés manipulés plus régulièrement ;
- opérations de criblage (jusque-là annuelles) réalisées au moins 2 fois par an.

L'exploitant note que lorsqu'un phénomène d'auto échauffement est remarqué, pour éviter qu'il ne se propage à toute la masse de l'andain, un accès dans la masse ensilée est nécessaire avec un chargeur pour pouvoir séparer les produits chauds et les sortir de l'andain pour les étaler ou arroser.

Incendie dans un centre de traitement des déchets

ARIA 50892 - 18-11-2017 - 83 - CABASSE

Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Vers 6 h, lors de la prise de poste des employés, un feu est découvert dans un lot de déchets verts broyés, de 2 m². Les employés alertent les pompiers. Ils éteignent l'incendie uniquement à l'eau. Les effluents sont récupérés dans le bassin de rétention. La zone est sous surveillance permanente du personnel. Deux jours plus tard, les pompiers interviennent une nouvelle fois. Le personnel creuse le lot, retire les zones fumantes et arrose la zone. Le lendemain, à 6 h, à la prise de poste des employés, les pompiers sont alertés d'un nouveau départ de feu. Ils procèdent à l'extinction à l'aide de la citerne d'eau mobile de 6 m³. Ils séparent le lot en prenant par l'extérieur les déchets verts broyés non touchés par l'incendie pour créer un deuxième tas, pour atteindre et isoler la zone de combustion.

Incendie d'un tas de compost

ARIA 50882 - 22-11-2017 - 69 - QUINCIEUX

Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

En fin d'après-midi, un feu se déclare sur un tas de compost de végétaux. Plusieurs centaines de mètres cubes brûlent en dégageant une âpre fumée blanche visible à plusieurs kilomètres à la ronde. Les pompiers maîtrisent l'incendie après 24 h d'intervention.

Incendie de déchets verts sur une plateforme de compostage

ARIA 50935 - 25-11-2017 - 86 - SAINT-GEORGES-LES-BAILLARGEAUX

Naf 38.11 : Collecte des déchets non dangereux

Vers 16 h, de fortes rafales de vents attisent un andain de déchets verts broyés sur une plateforme de compostage. La température de fermentation a dépassé le seuil d'auto-combustion et les déchets verts en surface se transforment en braise sous l'effet du vent. Les secours éteignent l'incendie.

Pour éviter que cela ne se reproduise, l'exploitant met en place un réseau d'arrosage pour lutter contre les auto-combustions. Il prévoit de faire fonctionner cet arrosage à l'annonce des alertes météo.

Incendie dans un centre de tri de déchets non dangereux

ARIA 50976 - 27-12-2017 - 54 - VILLERS-LA-MONTAGNE

Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Vers 14 h, un feu se déclare au niveau du moteur d'un crible, chargé de trier le compost brut, dans un centre de tri de déchets non dangereux. Les employés donnent l'alerte et libèrent l'espace autour de l'engin. Les pompiers procèdent à l'extinction de l'incendie et déblayent le compost présent dans la machine.